



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



JEAN-FRANÇOIS BERNARDINI

LA MUSIQUE POUR PORT D'ATTACHE

INTERVIEW P5 À 7



LAGUNES ET PÊCHE DURABLE
**COMPRENDRE LE PASSÉ
POUR ÉCLAIRER
L'AVENIR**
P25

ÉDITO P3 • OPINION P4
BRÈVES P8 • TRIBUNE P10
SEMAINE CORSE P 24
LIRE ET ÉCRIRE, L'AIR DU TEMPS P28
SÉLECTION SORTIES P30
ANNONCES LÉGALES P11

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



SOMMAIRE

OPINION

P4

INTERVIEW **JEAN-FRANÇOIS BERNARDINI**

P5



EN BREF ET EN CHIFFRES

P8

TRIBUNE

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

SETTIMANA CORSA

P24

ENVIRONNEMENT **LAGUNES ET PÊCHE**

P26

CULTURE **LIRE ET ÉCRIRE: DANS L'AIR DU TEMPS**

P28

SÉLECTION DE SORTIES

P30

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Striscia gialla è riprissioni

Calchi ghjornu fà, novi independentisti catalani sò stati cundannati da a ghjustizia spagnola à cundanni di prighjoni trà novi è tredici anni, par via di u so impegnu inde a prova di «secessioni» di a Catalogna in u 2017. Cù tutti ssi sintenzi cumulati, si tratta di 100 anni di privazioni di libertà! Tuttu què par avè urganizatu un referendum è dumandatu u so parè à un populu, è una dichjarazioni d'indipendenza chì ùn hà micca viaghjatu, qualificata tandu da a pricura di «colpu di Statu». Un sof-fiu di libertà chì avia dighjà inghjinnatu, dui anni fà, una riprissioni scema di u guvernu spagnolu di Mariano Rajoy. A bastunata di a ghjustizia iberica di ssu mesi d'uttrovi 2019, senza surpresa, hà fattu nascia torna a zerga di centunai di millai di Catalani in carrughju, cù torna azzuffi maiò trà manifestanti è forzi di l'ordini, è parechji notti di guerilla urbana. Centunai di parsoni sò stati feriti, da i dui parti. Tuttu què mentri chì alizzioni novi in Spagna s'avvicinani, cù un leader di u guvernu, Pedro Sanchez, chì hà fattu sapè ch'ellu pudaria pighjà misuri strasordinarii s'ellu a dicidi, com'è una suspensioni nova di l'autonomia di a Catalogna. In Corsica, di sicuru, sta situazione pessima hà fattu riagiscia i nazionalisti, ch'elli s'ghini à u cumandu di a cullittività unica o i parlamentarii. Gilles Simeoni, u presidenti di l'Esecutivu, parla di «cent'anni di vargogna, soprattutto pà a Spagna d'avè urganizatu una parudia di prucessu, è pà l'Unioni Aurupea, chì l'hà garantitu cù u so silenziu». Pà contu soiu, u diputatu aurupeu François Alfonsi ùn s'hè micca fattu prighjatu pà parlà di «ghjustizia franchista», di «cundanni incredibili», è di un «prucessu stalinianu» pà una «Spagna indegna di l'Auropa». S'ellu si pò pinsà chì l'affari duvariani essa torna in francesi pà i simani chì venini, c'hè una certezza: u populu catalanu, arrittu malgradu a violenza di l'autorità spagnoli, cuntinuarà à fà valè a nascita di a so nazioni è farà tuttu pà lacà suffià stu ventu libaru chì u porta. ■ **SantuCASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



TRIBUNE

Ni oui, ni non

Ni oui, ni non, un jeu vieux comme le monde qui consiste à ne pas prononcer ces deux adverbes. Un passe-temps amusant dans une cour de récréation, plus lassant et inquiétant quand il se joue par la classe politique.

Ni oui, ni non réussi pour le Premier ministre britannique qui refuse de demander aux Européens un nouveau report du Brexit après le vote d'un amendement par l'équipe adverse. Boris Johnson en véritable maître du jeu gagne la partie en envoyant deux lettres au président du Conseil européen. La première sans toutefois la signer, sous-entend un «oui» conforme à la loi britannique qui le contraint à réclamer un nouveau report au 31 janvier 2020. La seconde insinue un «non» pour que l'Europe ne l'accorde pas.

Une Europe mais aussi une communauté internationale qui peuvent exceller dans la pratique de ce «ni oui-ni non» au risque de se perdre et possiblement nous perdre quand elle joue d'une passivité dangereuse face à un Président turc qui avait annoncé dès fin septembre à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, le début de cette partie offensive (dans le nord-est de la Syrie).

Un ni oui-ni non sous forme de condamnations verbales, saisines du Conseil de sécurité des Nations unies mais sans véritables sanctions face à Erdogan qui se fiche des règles de ce jeu et impose celles du chantage, l'annexion, l'expulsion et autres exactions.

Un ni oui, ni non de trop pour les kurdes, alliés d'hier quand il s'agissait de se battre contre Daesh pour protéger les populations civiles sur place mais aussi la communauté internationale et l'Europe du terrorisme; des Kurdes devenus victimes aujourd'hui d'un ni oui, ni non international qui préfère l'indignation, les pourparlers diplomatiques pour ne pas perdre la face (mais c'est peut-être déjà fait), pour ne pas perdre à un jeu de langage alors qu'il s'agit de s'opposer à un Je de guerre! ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

«Est-ce qu'ils ont d'autres raison d'avoir un bilan hépatique perturbé? On peut imaginer que certains prennent des médicaments.» C'est en ces termes qu'**Agnès Buzyn**, ministre de la Santé et des solidarités, évoque sur LCP le 21 octobre le cas des pompiers qui sont intervenus sur l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen et présentent aujourd'hui des bilans hépatiques anormaux. Elle précise d'ailleurs: **«Aujourd'hui, il m'est impossible de dire s'il y a un lien entre ce bilan hépatique perturbé et les produits auxquels ils ont été confrontés».**

D'ici à ce que la France apprenne toute ébaubie que la caserne de sapeurs-pompiers de Rouen s'adonnait à des orgies de paracétamol... ■ **EP**

LIBERTÉ ANNIVERSAIRE

81 ans. C'est nouveau, ça vient de sortir. Façon de parler. Les gens qui m'aiment et savent que je suis insomniaque m'ont félicité de bon matin. 81 balais! C'est beau!... «Beau et con à la fois» chante Brel pendant que j'me rase. Sont plus très nombreux à m'aimer. Normal: entre ceux qui attendent qu'on leur livre dans la quinzaine leur drive de chrysanthèmes et ceux qui m'ont tourné le dos, éccœurés par mon irascibilité, il en reste pas lourd. Bien fait pour ma gueule! «Quoi ma gueule?» Dans le poste, Johnny vient de succéder à Jacques. Je passe, moi, à l'autre joue. Et un autre canal... Plaît-il? Caisse? Les députés se sont voté une maigre augmentation pour faire face à leurs frais d'hébergement! Merdre j'm'suis coupé!... En plus l'info est tronquée! Z'ont rien voté! C'est le bureau de l'Assemblée nationale qui a décidé. Nos députés ont accepté poliment. C'est tout. D'ailleurs, la mesure ne concerne pas les 577 députés. Certains n'y ont pas droit et d'autres sont déjà logés «en chambre-bureau». Un peu comme en cité U. Sauf que les étudiants ont des allocs... ou des grands-parents pour les aider... C'est pareil. De plus, ils peuvent opter pour l'alternance. Moitié à la fac et moitié à apprendre sur le tas comment bien traverser la rue. Le tas? C'est le moulon de jeunes dans le même cas. Un truc qui tient chaud au cœur en découvrant que si certains rissent et font du paddle aux Isles Grenadines ils sont, eux, bien plus nombreux à battre la semelle ou à souquer ferme en leur beau pays de France. Mais il serait temps, tout de même, que les Sibeth de tous les sexes sachent ce que parler veut dire! Non, la dame prise à partie au sujet de son voile, bousculée, insultée, humiliée, par un pseudo pisse-dru avide d'être reconnu dans sa vespasienne n'a pas eu «sa vie détruite». Les Kurdes, eux, sont détruits et broyés sous les bombes d'Erdogan le Croyant. Non, les femmes qui portent le voile ne peuvent comprendre quand les mêmes anencéphales qui leur conseillent d'abandonner cette pièce d'étoffe leur enjoignent dans un tissu d'insanités de mettre les voiles pour s'en retourner fissa dans leurs pays d'origine. Non, les grands de ce monde n'ont pas volé l'enfance de Greta. Il lui reste l'espoir à partager avec d'autres plus mal lotis. Opportunité qui n'a pas été laissée à Anne Franck et à des millions d'enfants et d'adolescents victimes du nazisme. Et, plus près de nous, des millions de fillettes maintenues dans l'illettrisme par des mâles dominants imbus de leur bêtise crasse, pourraient parler, elles, de rêves brisés. Si toutefois le droit à la parole et au rêve leur était donné.

Dans le poste, le Président appelle «à ne pas stigmatiser les musulmans mais à être intraitable avec le communautarisme.» Verbiage sans actes. Peut-être pourrait-il faire un geste d'apaisement pour tous en accordant le droit de porter le niqab durant Halloween? Manière d'éviter de briser quelques vies. Qui sait? Incapable de me souvenir si Alzheimer était un flan franco-espagnol ou un loukoum franco-qatari prisé au PSG, je ne suis plus d'aucune aide. Il me reste à me voiler la face, à réduire la voilure en prévision du grain qui s'annonce. Faut-il marcher sur les brisées d'Erdogan? Ou courir sus pour châtier ce nostalgique du génocide arménien, avant que plus aucun enfant aux yeux bleus ou noirs ne soit encore en état de quémander à l'ONU de la poudre et des balles? En attendant, égoïstement, je pense que le poste, une fois de plus, vient de me les briser menues. D'ailleurs, tous ils font rien que de m'embêter! La solution serait de jeter le poste à la poubelle. Comme d'autres balancent leurs porcs sans passer par l'équarisseur. Mais je n'aurais plus personne à enquêter. Cornélien! ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**



JEAN-FRANÇOIS BERNARDINI

LA MUSIQUE POUR PORT D'ATTACHE

Le groupe I Muvrini revient avec un nouvel album, *Portu in Core*, disponible depuis le 17 octobre.

Environnement, colère et espoir sont les questions abordées.

Le tout avec ce son et cette musicalité si particulière qui caractérise le groupe depuis ses débuts.

Jean François Bernardini revient sur la genèse de ce disque, mais aussi sur l'actualité mondiale et insulaire.

Une interview de Christophe GIUDICELLI.



D'après photo DR

Au delà des différents sujets abordés dans les 17 chansons de l'album, quel est leur dénominateur commun ?

Portu in Core, c'est le port d'attache. Le thème de l'album est l'appartenance, appartenir à une communauté, c'est un besoin essentiel. On pouvait estimer, il y a une vingtaine d'années, que c'était une sorte de chauvinisme mais aujourd'hui il s'avère que c'est un besoin fondamental, d'où cette idée de *Portu in Core*. C'est un peu le thème qui *chapote* cet album. Il y a aussi celui de la mémoire debout avec le titre *Missiva*, qui est une espèce de film sur un moment douloureux de la vie. Il y a de la colère dans *Protestsong*. Il y a de la rage dans *Testimone* qui dit «voilà dans quelle société nous vivons». Il y a cette conscience d'être dans les défis du monde d'aujourd'hui. Nous ne sommes pas à part, nous sommes tous sur la même barque. On est insulaires mais nous sommes tous face à ce même défi. Le titre *2043*, c'est une chanson qui nous dit, «il est urgent d'agir, mais il n'est pas trop tard».

Quelle est la tonalité, la musicalité de cet album ?

Je crois que c'est l'un des plus aboutis qu'on ait jamais fait. C'est un album éclectique dans son esthétique. Nous n'avons jamais eu peur des sons ou des esthétiques du monde. On nous l'a souvent reproché. On nous a souvent dit qu'il fallait garder les frontières. Justement, il faut jouer avec les frontières, miser avec les alchimies. C'est surtout un album où nous avons cherché le contenu et dans lequel nous avons essayé de nous renouveler nous-mêmes.

Comment s'est déroulée l'écriture ?

Ecrire des chansons, c'est très simple, il suffit d'y penser 24h sur 24. Parfois, vous vous réveillez la nuit, parfois l'actualité vous bouscule. Souvent, les mots vous viennent sans vraiment savoir d'où. Cela part toujours d'une idée, il peut y avoir une petite mélodie, un son... C'est vrai que dans le groupe, le processus de création commence par moi. Ensuite on se retrouve avec un musicien arrangeur, on fait un petit brouillon. On chante en yaourt et puis on fait écouter aux autres. Puis on recommence le brouillon, on valide ou pas. C'est une espèce de truc qui naît jusqu'au moment où on a l'impression que l'idée s'impose à tous. Pour mettre 15 chansons sur un album, il faut en écrire 30. Voilà pour

la méthode de travail. Après, c'est du travail en studio entre ici et l'Allemagne. C'est échanger, faire intervenir des techniciens. Aujourd'hui, on ne produit plus de la musique comme il y a 30 ans. Avec un ordinateur, on a presque un studio. Cela facilite les choses. Tout cela démocratise et ce n'est pas plus mal.

I Muvrini, c'est également 40 ans d'existence. Quand vous regardez le chemin que vous avez parcouru, qu'est-ce que vous vous dites ?

Je le fais rarement, mais j'ai l'habitude de dire que nous sommes un miracle, nous sommes des rescapés. On chante dans une langue qui est parlée par 30 000 ou 40 000 personnes et sur laquelle personne ne mise. Il faut trouver le passage entre tous les clichés, entre ce qui diminue cette musique, chants de bergers, chants de paysans. La carte postale nostalgique, ça va, c'est bon. Mais lorsqu'on veut faire ses preuves sur les scènes du monde comme on le fait aujourd'hui mieux que jamais, c'est un combat. Ce combat, il est encore plus difficile aujourd'hui. Entre le petit groupe qui est né à Tagliu-Isulacciu et le groupe qui a aujourd'hui un potentiel de 2 000 personnes dans toutes les villes de France et quasiment d'Europe voire un peu ailleurs, je peux vous dire qu'il y en a du chemin. Il faut de l'énergie. Ce qui nous a sauvés, c'est cette insolence de dire «c'est possible». C'est un combat quotidien, c'est être exigeant avec soi-même et la scène, ça se mérite.

Vous êtes chanteur, écrivain. Dans votre vie d'artiste et personnelle, vous prenez également position sur de nombreux sujets de société. Récemment la société corse a décidé de se mobiliser contre ses dérives, l'emprise mafieuse. Est-on sur le bon chemin selon vous et faut-il aller encore plus loin ?

Je suis simplement un citoyen qui a le souci de l'autre. Cet appel d'un collectif qui dit «A mafia innò, a vita iè» m'a interpellé. Je ne me voyais pas ne pas signer ce texte. Artistiquement, j'ai témoigné. Il y a un premier collectif qui est né, puis un second. Il devrait en exister d'autres et faire naître des collectifs à Paris, à Toulouse et même ailleurs. La «pieuvre» est planétaire. Je suis aussi conscient qu'on ne fait pas l'Eve-rest en tee-shirt. C'est un combat de titans. Nommer les choses, c'est

« Nous n'avons jamais eu peur des sons ou des esthétiques du monde. »



« Les racines de l'avenir en Corse, c'est la confiance que les justes vont faire aux justes. »

très important. Ces collectifs seront ce que nous leur donnerons. Il y a des phénomènes qui m'interpellent fortement. Le premier, c'est la criminalisation de toutes les victimes, elles tombent dans ce qui les tue une seconde fois. C'est une ruse extrêmement efficace que la criminalité nous a imposé et un découragement majeur pour la résistance citoyenne. Personne ne va descendre dans la rue, sous le portrait de quelqu'un dont la rumeur laisse entendre qu'il était mêlé à une affaire. Cela s'adresse à chacun de nous. La deuxième chose qui m'inquiète, c'est cette loi de plomb que nous révèle cette radiographie qui est faite par 9 juges qui étaient en poste en Corse et qui démontre que nous sommes au cœur d'une banqueroute. Et c'est même pire que ce qu'on pourrait imaginer.

Elle vous inquiète, cette société corse ?

Elle m'inquiète, mais elle ne me fige pas. Je fais partie des passionnés de solutions. C'est pour cela qu'ensemencer la non-violence me semble capital. Les racines de l'avenir en Corse, c'est la confiance que les justes vont faire aux justes. Oui, nous sommes un peuple meurtri, oui, il y a des difficultés et la culture de « *c'est la faute des autres* ». Il faut prendre notre part et sortir de cette Corse avec laquelle beaucoup de gens jouent. On peut jouer avec la Corse de différentes manières, avec une cagoule, sans cagoule, on peut faire le spectacle militant. Je crois que ce qui nous attend, c'est un chantier merveilleux.

Autre thème qui vous est cher, la défense de l'environnement. Aujourd'hui, une prise de conscience semble se dessiner à travers le monde.

Ce qui est encourageant aujourd'hui, c'est qu'il est prouvé par les plus grands chercheurs, que dans une société, il suffit que 3,5% des citoyens soient déterminés pour changer le paradigme de la société. Le climat, c'est la même chose. Aujourd'hui, nous sommes effarés de voir un cargo échoué à Bonifacio mais sur la planète, cela fait 50 ans que le sémaphore dit: « *vous allez dans la mauvaise route* ». 28 000 scientifiques le disent, est-ce que nous les entendons ? Il suffit juste que l'on soit conscient que toutes les rivières du monde ont vu leurs débits baisser de 20%. Il suffit de savoir que l'eau du Lac de Ninu était à 25° cet été, ce qui n'a jamais été le cas, pour dire, « *c'est notre problème* ». Aujourd'hui, les questions sont: Qu'allons nous boire et manger dans les décennies à venir ? Je ne suis pas futurologue, je n'annonce pas l'apocalypse. Je dis simplement qu'il y a des réalités scientifiques dont il faut prendre acte. Il y a un système immunitaire qui se met en route et qui dit que le

paradigme mis en place il y a une cinquantaine d'années et qui considère qu'il faut extraire le charbon et le pétrole depuis la terre n'est plus valable. Aujourd'hui, le progrès c'est de les laisser dans la terre, c'est de manger moins de viande et moins de poisson pour éviter des déforestations en Amazonie et ailleurs. Bien sûr, cela remet en cause des intérêts et des profits. Si on regarde la radiographie du monde, il y a 25 multinationales qui profitent et qui sont les plus grandes prédatrices et polluuses. On voudrait nous faire croire que le coupable, c'est celui qui a pris sa voiture pour aller quelque part. Bien sûr, nous avons tous une responsabilité individuelle. Mais il s'agit aujourd'hui de tambouriner à la porte de l'équipage pour lui dire « *O zitelli, vous allez dans le mauvais sens* ». Bien sûr, c'est très insolent et parfois on n'accepte pas de voir de jeunes lycéens taper à notre porte pour nous le dire. Ce qui nous attend, ce n'est pas un mur mais un projet de réconciliation avec la planète.

Vous êtes sur le terrain depuis de nombreuses années. Ce message est-il facile à faire passer ?

Je pense que le citoyen est beaucoup moins informé qu'on pourrait l'imaginer. Il est diverti, stressé en permanence par des tas de préoccupations. Antoine de Saint-Exupéry disait: « *On a besoin de jardiniers pour les hommes* ». Il y a un jardin qui est totalement déserté, c'est celui du bien commun. Si l'activité me profite, peu importe le coût social, le coût environnemental. Je vais même faire valoir sur la place publique que je crée des emplois. Que les rivières soient polluées, c'est très bon pour le PIB. L'idée de la non-violence, qui apparaît, comme idée bisounours, ringarde, est pourtant aujourd'hui au cœur des changements dans le monde. Face au défi climatique, ce sont tous des mouvements qui se revendiquent de la non-violence. On s'aperçoit que la violence est un mensonge, que c'est une aubaine pour le système en face. Les gilets jaunes en sont l'expression. Le jour où la violence s'en est mêlée, on a mis tous les problèmes sous la table. Je sais bien que c'est David contre Goliath, mais si vous avez une recette plus efficace, il faut nous la donner.

Vous avez évoqué l'avenir de la Corse, de la planète, mais quel est l'avenir d'I Muvrini ?

C'est de continuer le travail que nous faisons. Nous avons quasiment 2 ans de travail devant nous. 80 concerts minimum qui nous attendent pour l'année 2020. Une tournée qui est prévue. On va continuer cette route, on va obéir à ce public qui partout attend quelque chose de nous.. ■

POLITIQUE/MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

3^e édition des Troph'nergies

Dans le cadre de la politique régionale de transition énergétique fixée par la Collectivité de Corse, l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie (AUE) de la Corse a souhaité mettre en avant des projets exemplaires réalisés dans l'île en matière de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de l'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air et/ou de mobilité durable. L'organisation d'un concours régional, les Troph'nergies, vise ainsi à récompenser et valoriser chaque année des projets emblématiques portés au cours de l'année par différents acteurs, qu'il s'agisse de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou de professionnels. Pour cette édition 2019, la troisième, les candidatures, ouvertes depuis le 14 octobre, seront reçues jusqu'au 10 novembre. Elles feront ensuite l'objet d'une présélection, effectué par un jury interne à l'AUE, le 14 novembre. Après quoi, les 12 meilleurs dossiers encore en lice seront proposés au vote des internautes, du 5 au 12 décembre 2019, sur la page Facebook de l'AUE, au travers de petits clips vidéo de présentation. Dans chaque catégorie, le candidat qui aura reçu le plus de mentions « j'aime » à l'issue des 8 jours sera désigné lauréat et recevra un prix dont le montant s'échelonne de 2 000 € pour les projets portés par les particuliers à 10 000 € pour ceux réalisés par des collectivités. Le jury de l'AUE pourra également attribuer un prix « coup de pouce » afin d'encourager un projet original et exemplaire n'ayant pas encore débuté ou étant en cours de réalisation. Le règlement du concours ainsi que le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site de l'AUE : www.aue.corsica ■ AN

UNIVERSITÉ/CHALLENGE CRÉATIF

Se reconnecter au génie du lieu

L'ennui, dit-on, naquit de l'uniformité. Singulièrement, peut-être, dans l'espace public où le mobilier urbain se signale rarement par son originalité : que l'on soit à Bastia ou à Lille, rien ne ressemble plus à un banc qu'un autre banc. Seule la vue change. Mais si le banc était dessiné, conçu, pour s'insérer tout spécialement dans un cadre et être, au même titre que la vue, partie intégrante de l'identité de la ville ? Les samedi 23 et dimanche 24 novembre, au Palazzu Naziunale à Corte, le Pôle innovation et développement de l'Université de Corse organise l'Operata ricunquista, un week-end dédié à la création collaborative mise au service d'une reconquête poétique de l'espace public urbain. L'événement, ouvert à tous, a pour but d'inciter à la création de dispositifs qui « redonnent de la valeur et de l'attractivité aux espaces publics et remettent la langue corse dans la rue, sous une forme créative et stimulante ». Individuellement ou en petites équipes [idéalement en binômes], les participants auront, durant 48 h, à proposer des projets et des prototypes pensés spécifiquement pour s'inscrire dans des lieux réels bien précis, et prendre en compte le « génie du lieu » ; qu'il s'agisse de fresques mêlant texte et images (au mur ou au sol) ou d'éléments de mobilier urbain (bancs, jardinières, abris-bus, poubelles, boîtes à livres, cendriers, etc). Pour ce faire, plusieurs institutions et collectivités mettront à disposition un catalogue de lieux d'intervention : ville de Bastia, ville de Corte, ville de Bonifacio, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires et Université de Corse. Pendant l'événement, les participants seront accompagnés par des coaches dans le domaine de l'écriture en langue corse, du graphisme, du design et du prototypage. Les meilleurs projets seront récompensés par un jury professionnel qui permettra notamment aux projets retenus d'être réalisés. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au samedi 9 novembre. ■ AN

Savoir + ou s'inscrire : //fablab.universita.corsica



85 %

Les chiffres de la semaine

des régions françaises déclarent disposer d'une stratégie vélo (schéma directeur ou plan vélo), selon les résultats de la dernière étude quinquennale effectuée par Vélo & Territoires à laquelle se sont prêtés 78 % des régions, 91 % des départements et 30 % de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre.

2 272

Les chiffres de la semaine

exploitations agricoles françaises (dont 3 en Haute-Corse) certifiées « Haute qualité environnementale » au 1^{er} juillet 2019 selon les derniers chiffres du ministère de l'Agriculture. Soit une augmentation de 50 % en 6 mois. Première filière certifiée, la viticulture avec plus de 1900 exploitations.

7/10

Les chiffres de la semaine

contre une moyenne nationale de 6,8, c'est la note attribuée à leur logement (superficie, isolation et phonique, etc) par des habitants du rural, selon une enquête réalisée par l'association Qualitel. Elle a porté sur 4850 personnes dont 2 850 habitant une des 11 plus grandes métropoles.

EMPLOI/SANTÉ

1^{er} contrat d'assistant médical à Calenzana



Opérationnel depuis septembre dernier, le dispositif de l'assistant médical s'inscrit dans le cadre des réformes prévues par le projet Ma santé 2022. Il prévoit notamment la possibilité pour certains médecins, de recruter des assistants médicaux avec l'aide financière de l'Assurance Maladie. Cette aide concerne les médecins sur tout le territoire et, pour certaines spécialités (chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens, radiologues, stomatologues), sur les 30% du territoire dont l'offre de soins est insuffisante. Présentée comme un nouveau métier qui n'a pas vocation à se substituer à celui de secrétaire médicale, la fonction d'assistant médical vise à permettre au médecin de se décharger d'un certain nombre de tâches et de pouvoir ainsi consacrer plus de temps aux soins et au suivi médical de ses patients, l'objectif étant également de lui permettre de recevoir davantage de patients dans l'année, ou d'accepter d'être le médecin traitant d'un peu plus de patients. L'attribution de l'aide, pour une durée de 5 ans, est conditionnée à un engagement allant dans ce sens: pour un généraliste ou spécialiste en médecine générale, augmenter sa clientèle adulte médecin-traitant et sa file active; pour une autre spécialité, augmenter sa file active. Il est prévu, d'ici 2022, la création de 4 000 postes d'assistants médicaux. En Corse, le tout premier contrat a été signé le 22 octobre à Calenzana, en Balagne, par la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Domus medica docteurs dont les deux médecins généralistes, François Agostini et Françoise Corteggiani, ont opté chacun pour un contrat à mi-temps qui permet l'embauche d'une assistante à temps plein au sein de la structure. L'engagement pris par ces deux médecins installés sur un territoire rural est notamment d'effectuer, l'un et l'autre, le suivi en qualité de médecin-traitant, de plus de 200 patients supplémentaires. ■ AN

POLITIQUE DE SANTÉ

Feu vert pour le projet expérimental AFM-Téléthon

Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse, a signé le 15 octobre un arrêté permettant la mise en œuvre d'un projet expérimental qui vise à permettre une meilleure prise en charge des personnes atteintes de maladies neuromusculaires rares, de maladies neurodégénératives invalidantes ou de maladies invalidantes telles que la sclérose en plaques et Parkinson chez les patients de moins de 60 ans. Porté par l'AFM-Téléthon, ce projet fixe quatre objectifs: l'émergence d'organisations d'accompagnement innovantes pour les malades et leur entourage; l'amélioration de la santé et la qualité de vie des patients; le renforcement du maillage territorial entre les différents professionnels présents localement; un recours accru à la télémédecine pour réduire les déplacements sur le continent. Financé par l'ARS, il s'inscrit dans le dispositif prévu dans l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui ouvre la possibilité d'expérimenter de nouvelles organisations en santé, reposant sur des modes de financements dérogatoires. Concrètement, il s'appuie sur la mise en place d'une antenne de service régional (SR) de l'AFM-Téléthon composée de référents Parcours de santé (RPS) basés sur l'île et travaillant en concertation avec les professionnels sanitaires et médico-sociaux insulaires. Il propose un financement au parcours de soins (forfait) sur la base du coût d'intervention moyen par personne accompagnée et nécessite un besoin de financement à hauteur de 1 455 201€ pour l'inclusion et le suivi des patients et des aidants sur la durée de l'expérimentation qui est de 4 ans. Si l'objectif fixé pour la première année est l'accompagnement de 56 personnes, 160 personnes devraient être accompagnées en 2023. ■ AN

Les chiffres de la semaine

6 000

euros, c'est le montant forfaitaire de l'aide allouée par l'Adpec dans le cadre de l'appel à projets Impresamundu, pour l'embauche d'un stagiaire issu d'un établissement de formation en Corse et dont le cursus et les missions doivent être liés à l'internationalisation de l'entreprise.

Les chiffres de la semaine

0,6

point de hausse du taux de pauvreté en 2018, ce qui porterait à 9,3 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (soit 14,7% de la population française) et des inégalités qui enregistrent leur plus forte hausse depuis 2010, indique une estimation avancée de l'Insee.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

991 000

euros de subventions d'équipement allouées en Corse en 2019 par l'Agence nationale du sport pour: un centre aquatique intercommunal à Porto-Vecchio (900 000 €), un boulodrome couvert à Propriano (70 000 €), un terrain multisports à Nonza (11 000 €) un parcours de santé à Pietracorbara (10 000 €)

Google une fois de plus au-dessus des lois ?

Ce mercredi, 24 octobre, aurait pu être un grand jour dans l'histoire de l'Europe et de l'internet. Avec l'entrée en vigueur en France de la directive européenne sur les droits voisins, la presse devait, pour la première fois sur notre continent, commencer à percevoir une rémunération sur les contenus qu'elle produit et qui sont diffusés sur Google, Facebook et autres plateformes. Journalistes de l'UE, nous nous sommes longtemps battus pour ce texte. Parce que l'information de qualité coûte cher à produire. Parce que la situation actuelle, qui voit Google capter l'essentiel des recettes publicitaires générées par les informations que le moteur ratisse, est intenable. Et plonge chaque année la presse dans une crise plus profonde.

Le parlement européen a voté la directive au printemps, le parlement français l'a transposée en droit français à la quasi-unanimité cet été. Les autres parlements de l'UE doivent suivre. Et pourtant ce texte tant attendu risque d'être vidé de toute portée avant même sa mise en œuvre. Refusant toute négociation, Google a offert aux médias un cynique choix de dupes. Soit ils signent un blanc-seing à Google en renonçant à rémunération, et le modèle actuel à base de gratuité perdure. C'est la mort lente, qui a commencé de vider les salles de rédaction en Europe comme aux Etats-Unis. Soit ils refusent, continuant d'espérer une rémunération. Et on leur promet de redoutables représailles: la visibilité de leurs contenus sera réduite à sa plus simple expression. Plus de photo, plus de textes, un bout de titre, rien de plus, apparaîtra quand les internautes feront des recherches sur une information.

Un suicide pour la presse. Car avant d'arriver sur un site de media, la porte d'entrée des internautes c'est Google. Les autres moteurs de recherche pèsent trop peu. Les éditeurs le savent: ils n'ont pas les moyens financiers de supporter la chute vertigineuse de trafic sur leurs sites que cette mesure entrainera.

Google bafoue la loi. Il en exploite les subtilités en détournant son esprit. Comme le géant américain a si bien su le faire avec les montages fiscaux qui lui ont permis de faire de l'évasion fiscale à échelle planétaire.

C'est un nouveau bras d'honneur à la souveraineté nationale et européenne. Google veut faire la démonstration d'une impuissance publique à réguler les plateformes, faire plier les médias et les forcer à accepter un modèle économique assis sur la non-rémunération par principe des contenus. En mettant en avant, magnanime, le financement qu'il a bien voulu donner pour des projets innovants dans le domaine des médias: une diversion, une aumône pour un groupe qui pèse 140 mds de dollars de chiffre d'affaires. Alors que les campagnes de désinformation envahissent internet et les réseaux sociaux, que le journalisme indépendant est attaqué dans plusieurs pays de l'Union, renoncer serait catastrophique.

Nous appelons à une contre-attaque des décideurs publics. Ils doivent muscler les textes pour que Google ne puisse plus les détourner, utiliser tout l'arsenal des mesures qui permettent de lutter contre l'abus de position dominante.

De notre côté, journalistes, reporters d'images, photographes, artistes, nous en appelons à l'opinion publique et mènerons ce combat car ce qui est en cause, c'est la survie de médias indépendants et pluralistes, et in fine la vitalité de notre démocratie. ■

POUR ANNONCER LES RENDEZ-VOUS DE VOS ASSOCIATIONS ET COMMUNES

INFO.ICN.SERVICE

sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde, collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures des services divers





Réunions, colloques, meetings



Assemblées générales, conseils municipaux, messes, cérémonies, travaux





Inscriptions, recrutements, concours

JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info





SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Septembre 2019, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : GUARESÌ FIORI

Durée : 99 ans

Siège social : Lieu-dit Bracalina, Parc d'activités U SERENU, 20167 Alata

Capital social : 500 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'activité de fleuriste et de décoration, ainsi que l'entretien et le fleurissement des sépultures et plus généralement, toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mme CHAPMAN Ronald, Shirley, Anne veuve GUARESÌ, demeurant les Hameaux de Pietrosella, 20167 Alata

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* Décisions de l'associé unique :

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;

- exclusion d'un actionnaire, Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'AJaccio

**Pour avis,
Le Président.**

N° 02

CABINET D'ORTHOPHONIE EMONET-LEONETTI POUGET

Société Civile de Moyens

Au capital de 1.500 euros

Siège social :

Les Echoppes - 20166 Porticcio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTICCIO du 23 septembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens

Dénomination sociale : CABINET D'ORTHOPHONIE EMONET-LEONETTI-POUGET.

Siège social : Les Echoppes - 20166 Porticcio

Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 1.500 EUROS, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Aurora EMONET, demeurant Résidence Harmonie/Plage d'Agosta - 20166 PORTICCIO ;

Madame Audrey POUGET, demeurant Village de Suarella - 20117 ECCICA-SUARRELLA ;

Madame Hélène LEONETTI, demeurant 9 bis Quartier Petre Alte - 20129 BASTELICACCIA.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas.

Immatriculation de la société au R.C.S. d'AJACCIO.

189231 - Pour avis : La gérance.

N° 03

ALMETHO

Société Civile de Participation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 14, Hameau de Pinello

20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à BASTELICACCIA du 14 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Participation

Dénomination sociale : ALMETHO

Siège social : 14 Hameau de Pinello, 20129 Bastelicaccia

Objet social : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion des dites participations, le cas échéant, aliénéation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénéation.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Alain PERRET demeurant 14 Hameau de Pinello, 20129 Bastelicaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis, la Gérance.

N° 04

SASU PM TERRASSEMENT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à SORBO-OCAGNANO (Haute-Corse), le 7 octobre 2019, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]

CAPITAL : 1000.00 € [MILLE EUROS]

DENOMINATION :

SASU PM TERRASSEMENT

SIEGE SOCIAL : Scampurnaccia, Querciole, 20213 Sorbo-Ocagnano

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :

- Terrassement et maçonnerie générale.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

PRESIDENCE : Monsieur POLI Pierre-Mathieu, Célibataire, né le 6 juillet 2001 à Bastia (2B), demeurant Scampurnaccia, Querciole, 20213 Sorbo-Ocagnano.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

BARDIANI

Nom commercial :

PROMENADES DU GOLFE.

Siège social : 5 rue Antoine Filippi, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1.000 €

Objet : L'activité de promenade en mer, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Président : M. MARIANI Philippe, Marie 5 rue antoine filippi, 20137 Porto-Vecchio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2019 à Morosaglia, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : E CHJUSSELLE

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription de valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes les sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autre.

Siège social : Place du Couvent - 20218 Morosaglia

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 10 € chacune

Président : Monsieur Francescu Maria PICOURY, né le 25 avril 1995 à Bastia, de nationalité française, demeurant Place du Couvent - 20218 Morosaglia

Immatriculation : RCS Bastia

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/10/2019, il a été constituée une Société

Dénomination sociale : THELXINOÉ

Siège social : Frauletto, 20114 Figari

Forme : SAS à capital variable **Nom commercial :** Le poteau éolien **Capital minimum :** 2000 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit **Capital initial :** 20000 Euros **Capital maximum :** 200000 Euros

Objet social : conception et fabrication de turbines éoliennes et poteaux éoliens ainsi que les accessoires annexes permettant la production et stockage de l'énergie produite. Toutes opérations commerciales, financières, ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus (ou à un objet connexe, complémentaire ou similaire) et visant à favoriser l'activité de la société

Président : Monsieur Bruno Rouy demeurant : frauletto, 20114 Figari élu pour une durée de 3 ans

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI (20137) du 1er septembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : VICTORIAM
Siège social : Mora Dell'Onda, Tanello, 20137 Lecci

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Xavier LYONNET demeurant Mora Dell'Onda, Tanello, 20137 Lecci

Clauses relatives aux cessions de parts :
- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp à Porto-Vecchio du 18/09/2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : INSIDE CASA
Forme : SARL
Capital : 1000 €
Siège : 9, Voie Romaine, Bâtiment le Miramar, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Entreprise de bâtiments, de travaux publics, tous corps d'état, travaux de gros œuvre ; travaux de terrassement, maçonnerie, démolition ; Achat, vente, installation, entretien et réparation de tous équipements pour le bâtiment et pour la décoration intérieure ou extérieure de tous biens immobiliers ; activité de marchand de biens ; acquisition, administration et gestion de toutes participations et de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : M. Philippe GONCALVES, Lieudit Barbacciolo, Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Il existe des clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts sociales. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société : Dénomination : D.A - ARCHITECTURE Forme sociale : EURL Siège : 3 Montée Saint-Jean - 20090 AJACCIO Objet : L'activité de dessinateur projeteur, soit la réalisation de plans, de schémas, de dessins techniques ou de toutes sortes d'objets ou de lieux, pour le compte de cabinets d'architecture, de bureaux techniques, d'entreprises du bâtiment, de promoteurs immobiliers ou pour toutes sortes de clients. L'activité de collaborateur d'architecte. Capital : 500 € Gérant : Anto-Dumenucu ANTONA, 3 montée Saint-Jean - 20090 AJACCIO Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 08/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RASURI

Siège : Avenue de la Libération, Résidence du Parc, Bât. A 20600 BASTIA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S Capital : 500 euros

Objet : Vente et location de robes de mariage, habits de cérémonie, prêt à porter et accessoires de mode. L'organisation d'événements (mariage, événements de mode, fêtes etc)

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Pauline RASURI demeurant Résidence Apollonie, Bât. B, Quartier Saint Antoine 20200 BASTIA La Société sera immatriculée au R.C.S de BASTIA.

Pour avis, La Présidente

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/10/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

MOUNTAIN DREAMS
Siège social : Solenzara, Résidence Mare e Festa, 20145 Sari-Solenzara
Capital : 1.000 €

Objet : L'exploitation d'établissement d'hébergement para-hôtelier ; La location meublée ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Gérant : M. CHAVANNE Pascal chemin de Tirelonge, 22 CH-1213 ONEX SUISSE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/10/2019, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : SAS GREEN NAVY
Siège social : Lieu-dit Favagiolo, ZI de Caldaniccia, 20167 SARRROLA-CARCO-PINO
Forme : SAS
Capital : 2000 Euros
Objet social : Transport de fret maritime et de personnes à voile
Président : Monsieur Rafael Atila PEREZ MARTINEZ demeurant : 1 cours Clos Fornacce, 20166 PORTICCIO élu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 15

VADE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Immeuble I Crocivii
Migliacciaru
20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGLIACCARU du 08 Octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : VADE

Siège social : Immeuble I Crocivii - Migliacciaru, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et plus particulièrement la prise à bail à construction ou bail emphytéotique de tous biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur FEDI Vincent, Guy demeurant 15 RUE ERCKMANN-CHATRIAN - 67000 STRASBOURG,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLETTA du 15.10.2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : GUIFFRIDA BTP
Siège social : Résidence U Guadellu, Guadelle, 20232 Oletta

Objet social : Gros œuvre, second-œuvre, maçonnerie générale, construction immobilière,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros
Gérance : Monsieur Dominique, Antoine GIUDICELLI, demeurant Logis de Montesor, BT 066, 20600 Bastia, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/10/2019, il a été constitué une SCI dénommée :

GBFS
Siège social : 15 boulevard Benielli, 20000 Ajaccio
Capital : 1.000 €

Objet : Location d'immeuble
Gérant : Mme BONIFACI Gisèle 15 Boulevard Benielli, 20000 Ajaccio

Cession des parts sociales : Avec agrément des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Octobre 2019, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale :
SARL "SARL AU BISCUIT DE FOZZANO"

Siège : 30, Rue du Général de Gaulle - 20110 Propriano

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1200 €

Objet : La société a pour objet, en France, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la création, l'acquisition, l'exploitation sur toutes les formes de tous fonds de commerce de biscuiterie et petite restauration sur place ou à emporter, et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Madame CORTI épouse BIANCAMARIA Laurence est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 15 octobre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ArTistic,
SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle du Stiletto - Route de Mezzavia, Ajaccio (20090)

OBJET : Pratique et enseignement des danses de société ; Cours particuliers et collectifs ; Chorégraphies ; Organisation de spectacles et mise en scène de la pratique enseignée ; Coaching personnalisé ; Toutes formes de merchandising autour de l'activité exercée ; Participation à des concours régionaux, nationaux et internationaux.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros
PRESIDENT : Madame Christelle SCALA épouse BUCCHINI, demeurant 1 rue Major Lambroschini, Ajaccio (20000),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le Représentant légal.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/10/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

RIVE SUD BATIMENT ET SERVICES
Siège social : avant route du stade, stangone, 20117 Eccica-Suarella
Capital : 25.000 €

Objet : AVIS DE CONSTITUTION
Président : TARTARI Franck avant route du stade, stangone, 20117 Eccica-Suarella

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 21



Société Civile Professionnelle

**Patrick FOUQUET,
Béatrice DOMINICI,**

Corinne

**FOUQUET-ANTONIOTTI
et Martine**

MASSONI-LIEUTAUD

Notaires associés à

Ville de Pietrabugno-(Haute-Corse)

Toga, Immeuble "Le Napoléon"

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Martine MASSONI-LIEUTAUD, Notaire Associé, à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse), le 17 octobre 2019, enregistré le 22/10/2019 sous les références 2B04P31 2019 N 00504, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

RESIDENCE ADELINE

Le siège social est fixé à : BASTIA (20200), Les Terrasses de Funtanone Route de Ville, Bâtiment A.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE CENT EUROS (2100,00 EUR) constitué d'apports en numéraire uniquement.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Patrick Jean Louis SPACCESI, demeurant à VILLE DE PIETRABUGNO (20200) Résidence le Poseidon, Bâtiment 2, né à BASTIA (20200) le 9 avril 1956.

Madame Chantal Sarah Marie SPACCESI, demeurant à VILLE DE PIETRABUGNO (20200) Les Terrasses de Funtanone, Bâtiment A, née à BASTIA (20200) le 14 mai 1960.

Monsieur Daniel Nicolas Noël SPACCESI, demeurant à BASTIA (20200) résidence Le Pré Vert, Bâtiment C, né à BASTIA (20200) le 22 mars 1966.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA (Haute-Corse)

Pour avis,

Martine MASSONI-LIEUTAUD, Notaire.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 18/10/2019, a été constituée une SASU nommée :

PRO CORSE RENOV CONCEPT

Objet : Rénovation intérieure, extérieur
Capital : 200 € **Siège social :** Route de Bonifacio, Résidence Armantajia, 20137 PORTO-VECCHIO **Durée :** 99 ans **Président :** M. Joseph PROKOP, Route de Bonifacio Résidence Armantajia, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 23



Laurence TAFANI

**Notaire - 33, Avenue de Hambourg
13008 Marseille**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence TAFANI, notaire à MARSEILLE, 33, avenue de Hambourg, le 11 octobre 2019, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : MOURATO-PIMENTA
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1000,00 €). Il est divisé en 100 actions de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 100.
Siège social : Chez Monsieur Bruno Mourato Pimenta, Lieu-dit Pinarollo, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : Travaux de maçonnerie générale de bâtiments, constructions intérieures et extérieures. Toutes opérations de lotissement VRD, réalisation de tout programme de constructions professionnels ou privés tant en France qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes ou complémentaires, opérations civiles commerciales, financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : Ajaccio

Cession d'actions : La cession par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés toutes cessions à des tiers est soumise à préemption et agrément.

Exercice social : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Président : Monsieur Bruno Antonio MOURATO PIMENTA, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), Lieu-dit Pinarollo, Route de Bonifacio.

Pour avis, le Notaire.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21/10/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : IVC CUISINES

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Rue Vincentellu d'Istria, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, l'achat, la vente, la pose de meubles et d'agencements de cuisines et de salle de bains, de petits mobiliers, d'appareils électroménagers, d'accessoires liés à l'équipement de la maison, de luminaires, arts de la table.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des associés.

PRESIDENT : La Société CANOPEE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.176.160 euros. **Siège social :** Rue Vincentellu d'Istria, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 752 609 644 RCS AJACCIO, représentée par Monsieur Bernard COSTA agissant en qualité de Président lequel est nommé représentant permanent.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 25

ID'HOME 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Maison Pieraggi

20242 Pietroso

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSO du 22 octobre 2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ID'HOME 2B
Siège : Maison Pieraggi, 20242 Pietroso
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de rénovation, d'agencement intérieur et extérieur, de terrassement,

Tous travaux de petite maçonnerie, d'isolation par plaque de plâtre,

Tous types de revêtement sols et murs

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Richard ESPERAN-DIEU, demeurant Maison Pieraggi, 20242 Pietroso

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 26

CASADINOI

Société Civile

Capital : 1000 Euros

Siège social : Sarrola-Carcopino

(Corse du Sud) - 20167 Mezzavia

Gare de Mezzana

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 21 octobre 2019, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société Civile

DENOMINATION : CASADINOI

SIEGE SOCIAL : Sarrola Carcopino - 20167 Mezzavia (Corse du Sud) - Gare de Mezzana

OBJET : La Société a pour objet, l'acquisition de la propriété d'une maison sise à AJACCIO, Chemin de Torretta, le Salario, destinée à la résidence principale des associés

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts
CAPITAL : 1000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire
GERANCE : Vanina RABISSONI-CASIMIRI demeurant à AJACCIO (CORSE DU SUD) - Résidence des Iles - Le Malte - Rue de l'Archipel et Joseph RABISSONI demeurant à AJACCIO (CORSE DU SUD) - Résidence des Iles - Le Malte - Rue de l'Archipel ont été nommés premiers Gérants de la Société.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Pour Avis, La Gérance.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/10/2019, il a été constituée une Société Dénomination sociale : PERINETTI BTP
Siège social : lieu-dit Saint-Pierre, Route du Pantanu, 20167 Sarrola-Carcopino
Forme : SAS Capital : 1000 Euros
Objet social : Maçonnerie générale, Travaux publics, pose de carrelages et réalisation de chape
Président : Monsieur Charles Antoine PERINETTI demeurant : Lieu-dit Saint-Pierre, Route du Pantanu, 20167 Sarrola-Carcopino élu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 21/10/2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : NKA COIFFURE

Siège social : Lieu-dit Pietrosella, Bico, 20167 Alata

Objet social : Salon de coiffure mixte

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mme Angéline, Jeanna MARECHAL (épouse ALESSANDRI), demeurant 3, Rue Dr Versini, 20000 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis,

La Gérance.

MODIFICATIONS GERANTS

N° 29



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

FAILLACE

SPORT MECANIQUE

SARL au capital de 7.650 €

Siège Social : Campo Vallone

Rond Point de Tragone

20620 Biguglia

R.C.S. : Bastia N° 433 294 352

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date à BIGUGLIA du 17 Octobre 2019, Madame Sandrine, Sophie FAILLACE demeurant à BIGUGLIA (20620) Lieu-dit Gugliemo, Route Saint-André a été nommée gérante de la société à compter de la même date en remplacement de Monsieur Natale, Antonio FAILLACE, démissionnaire.

Pour avis,

Le gérant.

N° 30

VIA ROMANA

SARL au capital de 124.000 €
Siège social :
Centre Commercial Géant
20137 Porto-Vecchio
504 428 004 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 25 juillet 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Christine Marie Hortense PROFIZI de ses fonctions de gérante à compter du 25 juillet 2019 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Le nom de l'ancien gérant a été supprimé de l'article 7 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

**SOCIETE CIVILE
DU PRUNELLI**

S.C. au capital de 152,45 euros
Siège social : Campo Dell'Oro
Route de Bastia, 20090 Ajaccio
423 419 365 RCS Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2019, l'AGO a nommé M. Pierre, André, Stéphane OTTAVI, exploitant agricole, demeurant Quartier Santo, 20119 BASTELICA, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mme Caroline, Anne BOCQUET (épouse OTTAVI), démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 32

DU 3 BOULEVARD WILSON

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 3, Boulevard Wilson
20260 Calvi
RCS Bastia 500 676 630

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er octobre 2019, il résulte que :

- Monsieur JEAN-JACQUES CIANFARANI demeurant chemin de timbore, Lieu-dit Colalto, CALVI (Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Nonce Georges CIANFARANI, gérant décédé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 33

SARL LE PATIO

SARL au capital de 500,00 Euros
Hameau du Borgo, 20256 Corbara
848548483 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 15/10/2019, il a été pris acte de la démission pour ordre de Monsieur GRIMALDI JEAN LUC, de ses fonctions de Gérant à compter du 15/10/2019. Monsieur RAYMOND GRIMALDI, demeurant 242 I PIOPI, U BAGNU, 20220 AREGNO, est nommé Gérant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 34

LES EXPERTS**FSJS**

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Mercurio
Piaghjia d'Oletta, 20232 Oletta
847 885 662 RCS de Bastia

L'AGE du 17/09/2019 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. Clemente Stéphane, à compter du 17/09/2019. Modification au RCS de Bastia.

N° 35

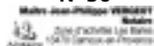
SERVIC 'AGRI

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 38.112.25 euros
Siège social : ZA du Rizzanese
Route de Propriano, 20100 Sartène
RCS Ajaccio 381 735 182

Par décision de l'AGO du 24/04/2019, il a été décidé à compter du 24/04/2019 de :
- Nommer gérante Mme MARTIN épouse KLEIN Isabelle née le 14/07/1948 à Paris, demeurant route de Propriano - 20100 SARTENE en remplacement de Monsieur KLEIN Jean-François décédé le 23/04/2019. Mention au RCS Ajaccio.

**MODIFICATIONS
SIEGE SOCIAL**

N° 36

**SCI FIUMICELLU**

Société Civile Immobilière
Au capital de 1500 euros
Siège social : Lieu-dit Cardiglione
Alata, 20167 Alata
451 044 481 RCS d'Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'AGE du 18/10/2019 a décidé de transférer le siège social de la société Lieu-dit Favale, 20167 Afa, à compter du 18/10/2019. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 37

HYPER CURSARU

SAS au capital de 20.000 €
Siège social : Immeuble U Palazzu
Rue Forcioli Conti, Bâtiment C
20000 Ajaccio-851287862 RCS Ajaccio

Par décision du 23/09/2019, le Président a décidé de transférer le siège social du Immeuble U Palazzu, Rue Forcioli Conti, Bâtiment C, 20000 AJACCIO au Chemin du Finosello, 20090 AJACCIO à compter du 23/09/2019.

N° 38

CASA FUNTANA

SCI au capital de 1500 €
Siège social :
9, A Funtana D'U Frusteru
20110 Propriano
838035756 RCS Ajaccio

L'AGE du 10/10/2019 a décidé : de transférer le siège au 7 Clos de La Petite Plaine, 56700 Ste Hélène à compter du 10/10/2019. Dépôt RCS LORIENT.

N° 39

FOCH AJACCIO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 42, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
851 189 878 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 42, Cours Napoléon 20000 AJACCIO au 4, Avenue Antoine Sérafini, 20000 AJACCIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 40

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DU CHÂTEAU D'AVESNES**

SAS au capital de 76.224,51 €
Siège social : Château Saint Aubert
59296 Avesnes Le Sec
428 704 688 RCS Valenciennes

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Domaine STAGNOLO, boulevard Marie Jeanne BOZZI, 20166 PORTICCIO à compter du 11/10/2019.

Président : M. BOUSSARD Hervé demeurant Domaine STAGNOLO, boulevard Marie Jeanne BOZZI, 20166 PORTICCIO. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

N° 41

SAS PETITE ASIE

RCS Bastia 825 396 690

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-10-2019 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Transfert du siège social de Lieu-dit Tavemaccio - Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA au 2178 Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA avec effet au 01-10-2019.

Ouverture d'un deuxième magasin à Bastia à l'adresse suivante : Villa le Trianon - 531 Avenue de la Libération - 20600 Bastia avec effet au 01-10-2019.

Pour avis,
La Présidence.

N° 42

**SOCIETE AUTO
CONTROLE TECHNIQUE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Lieu-Dit Vespri
Route de Sartène, 20100 Sartène
B 349 523 589 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 juillet 2014, la résolution suivante a été adoptée :

Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : Frusteru - 3 San Giuseppu - 20110 Propriano
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 43

AVIS

Par décisions en date du 8 octobre 2019, l'associée unique de la Société T.S.P. IMMO, SCI au capital de 1.000 € dont le siège social est situé sis 1, Boulevard Masseria à AJACCIO [20000] et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 450 020 391 a décidé de transférer le siège social de 1, Boulevard Masseria à AJACCIO [20000] au 2, Boulevard Masseria à AJACCIO [20000], rétroactivement, à compter du 1er août 2018 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 44

**AVIS**

Le 14/10/2019, les associés de la société COFINEL, SAS au capital de 151.500 euros dont le siège social est Résidence Garcin, Quartier de la Gare, 20250 CORTE, RCS BASTIA n° 402 485 312, ont décidé de modifier l'objet social ainsi qu'il suit :

- La participation financière de la Société dans toutes sociétés, entreprises, groupements créés ou à créer, quelle que soit leur nature, commerciale, industrielle, financière, immobilière, mobilière ou civile, y compris les sociétés en participation. La participation de la Société pourra être minoritaire, majoritaire ou totale, directe ou indirecte. Elle pourra être effectuée par tous moyens, notamment par voie de souscription, d'apport, de fusion, d'achat de valeurs mobilières ou de parts sociales ou encore de créances ;
- La direction, la gestion, le contrôle, la coordination de ses filiales et participations directes ou indirectes, majoritaires ou minoritaires, notamment par l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle, de conseil ;
- La fourniture auxdites filiales et participations de toutes prestations de services notamment dans les domaines techniques, juridiques, administratifs, comptables, commerciaux, financiers et immobiliers ainsi que dans la gestion de la paye ou des ressources humaines ;
- La définition et la conduite de la politique générale du groupe et du contrôle de sa mise en œuvre par ses filiales et de ses participations ;
- La constitution de garantie sur les biens de la Société et/ou de ses filiales et participations ;
- La fourniture à toute entreprise ou organisme privé, public, parapublic de toutes prestations de services notamment en matière de gestion, marketing, stratégie, études de marchés, formation, administrative, comptable, commerciale, financière, ainsi que le développement et l'animation d'activité de formation et de conseil pour les mêmes entreprises ou organismes.

N° 45

2MA

Société Civile Immobilière
Au capital de 60.000 €
Siège : Chez Sci Symo
Avenue de 20000 Ajaccio
487517427 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 08/07/2019, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ de l'Associé EL KADIRI MOHAMED démissionnaire. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 46

SCI U CASELLA

Société Civile

Au capital de 10.000,00 euros
Siège à Ajaccio 20000 (Corse)
Bâtiment C, Parc Fiorella
RCS Ajaccio 495 391 443

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019 :

L'objet social de la société a été modifié, à compter du 30/09/2019, aux activités suivantes :

L'activité de holding pure, la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit, à cet effet, la souscription et l'acquisition de toutes valeurs cotées ou non, obligations ou parts de sociétés, que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière, agricole ou autre.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :

- L'acquisition, la mise à disposition à titre onéreux, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers,
- L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes,
- L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement,
- La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :

L'activité de holding pure, la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit, à cet effet, la souscription et l'acquisition de toutes valeurs cotées ou non, obligations ou parts de sociétés, que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière, agricole ou autre.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la Présidence.

N° 47

CORSICA OPTIMUM 2

SASU au capital de 1000,00 Euros

Avenue du 9 Septembre

20240 Ghisonaccia

515 244 481 R.C.S. Bastia

Sigue : CO2

Par décision de L'Associé Unique en date du 17/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 bis boulevard Paoli, 20200 BASTIA à compter du 17/10/2019.

Autres modifications : - il a été pris acte de la nomination de Monsieur Edouard FABRY, demeurant 15 Rue Spontini 75116 PARIS en qualité de nouveau Président, et Monsieur Alain VILLENEUVE, demeurant 103 Rue de Rome 75017 PARIS en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 17/10/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Lucette GIORGI, Président démissionnaire, et Monsieur Mathieu DEBONNET, Directeur Général démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 48

**Laurence TAFANI**

Notaire

33 Avenue de Hambourg
13008 Marseille

SAS ESTEVES-MOURATO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Route de Bastia

Espace La Poretta

20137 Porto-Vecchio

Numéro d'immatriculation :

844 837 302 - Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Suite à un acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire à MARSEILLE, le 3 octobre 2019, enregistré, il a été procédé aux modifications suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention :
La dénomination de la société est SAS ESTEVES-MOURATO

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est ESTEVES DE CARVALHO

Présidence :

Ancienne mention : Le président de la société est Madame Caria Sofia MOURATO PIMENTA demeurant à Porto-Vecchio [20137] 8 Lotissement U Stagnolu
Nouvelle mention : Le président de la société est Monsieur Julio ESTEVES DE CARVALHO, demeurant à Porto Vecchio [20137] 8 lotissement U Stagnolu.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 49

CTK

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rond Point de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

838 568 095 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2019, la collectivité des associés a :

- Pris acte de la décision prise par Madame Béatrice Audrey DEFRANCHI et Madame Evelyne Sabrina DEFRANCHI de démissionner de leurs fonctions de gérantes et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Jean-François CUNEO, demeurant Lieudit Favale, Route de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée illimitée à compter du 21 octobre 2019 ;

- Décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient SAPM à compter du 21 octobre 2019 ;

- Décide de modifier l'objet social de la société qui sera libellé ainsi « Exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché à l'enseigne CARREFOUR ou tout autre enseigne appartenant au Groupe Carrefour à l'exclusion de toute autre, à compter du 21 octobre 2019 ;

- De transférer le siège social de la société du Rond Point de Baléone, 20167 SARROLA-CARCOPINO, à Espace Polma - Rond Point de Baléone - 20167 SARROLA-CARCOPINO, à compter du 21 octobre 2019.

Pour avis,
La Gérance.

ICN : Annonce légale
Tél : 04 95 32 04 40

N° 50

LAZARRA

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 Euros

Siège social : 64, Quartier de Ceccia

20137 Porto-Vecchio

838 819 423 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé :

La Société dénommée «SVASM PARC», société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 15, rue Drouot, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par la société «SEVENDREASOIMEME», société par actions simplifiée, ayant son siège social 15, rue Drouot 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 838 939 627, elle-même représentée par Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI, et Madame Marie Antoinette CASTELLI (veuve VINCENT), demeurant 98 avenue Anatole France, 93600 AULNAY SOUS BOIS, en remplacement de Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Au titre de la même délibération en date du 1er juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social 64, Quartier de Ceccia 20137 PORTO-VECCHIO au 28 Rue du Commandant l'Herminier, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er juillet 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 51

LUMINESCENZA

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société

Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

4, Place Fontaine Neuve

20200 Bastia

RCS Bastia 844 801 795

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 15 octobre 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Sylvain HERBIN, demeurant 3 rue Jean Casale, 20200 BASTIA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Sylvain HERBIN, demeurant 3 rue Jean Casale, 20200 BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 52

FLASH

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 45.734,71 euros

Siège social :

Centre Commercial Escale

La Poretta, 20137 Porto-Vecchio

349 058 800 RCS Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 octobre 2019, les mandats de la société COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION, VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Lionel BERETTA, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et, en vertu de la loi PACTE, il n'y a pas lieu de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période.

Aux termes d'une délibération en date du 07 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, Le Président.

N° 53

AMICI

SUB'TORTUE

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique

Au capital de 3000 Euros

Siège Social : 41, Bd Sampieru Corsu

Saint Cyprien - 20137 Lecci

R.C.S. Ajaccio 792 563 140 00021

Aux termes d'une délibération du 30 septembre 2019, le Président M. Christophe PAPE a pris acte de la démission de M. Grégory GIRARD directeur général de la société et décidé de transférer le siège social au 37 centre commercial SAN CIPRIANO - Saint Cyprien - 20137 LECCI à compter du 30 septembre 2019. Modification de l'art. 4 des statuts.

Le reste de l'article est inchangé. Mention sera portée au registre du Commerce et de sociétés d'AJACCIO.

N° 54

CORSE YACHTING

SAS au capital de 5.000 €

Siège : 1 Résidence Diamant

Diamant 1, 20000 Ajaccio

813756715 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 17/10/2019, il a été décidé de : Prendre acte du départ du Directeur Général M. ANTONIETTI Félix démissionnaire. Mention au RCS de Ajaccio.

N° 55

E.V. PRODUCTION

SARL au capital de 2000 euros

Siège social : Pietraserena

20251 Pietraserena

833 411 218 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2019, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "E.V. PRODUCTION" par "EV PROD" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 56

MARTINI MECA MARINE
SIGLE "M3"
 Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000.00 €
 789 956 562 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er octobre 2019, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

La location de de tout matériel, engins mécaniques et nautiques se rapportant au domaine maritime ;
 L'achat, la vente et la location de tout type d'engins maritimes.

Et plus généralement le négoce de tout équipement, matériel, produit et accessoires nautiques.

- Le siège social a été transféré, à compter du 1er /10/2019, de SARROLA CARCOPINO [20167 Corse du Sud] Zone Industrielle de Pemicaggio, à Lieu-dit CAMPO, RN 196, Route de Sartène, 20090 AJACCIO [Corse du Sud].

En conséquence, les articles 4 - Siège Social et 6 - Objet Social des statuts ont été modifiés

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le Représentant légal.

N° 57

C2C CORSE
 SARL au capital de 1.200.000 Euros
 Siège social :
 Maison près de l'Aqueduc
 20167 Mezzavia
 403 881 352 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

- La société "KALLISTE REVISION COMP-TABLE", domiciliée Parc Technologique de Bastia, ZEA d'Erabajolo, 20600 BASTIA, RCS BASTIA 343 744 991, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de M. Farouk BOULBAHRI, - Monsieur Paul, Jean, Emile FLACH, Commissaire aux Comptes inscrit, né le 02 mai 1971 à BASTIA (2B), demeurant Parc Technologique de Bastia, ZEA d'Erabajolo, 20600 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de M. Mohamed LAQHILA, Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 2023.

Pour avis, La Gérance.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 58

SAS LM
 Société par Actions Simplifiée
 Au capital de : 4000 Euros
 23, Residence Effrico II
 20167 Sarrola-Carcopino
 831 402 946 TCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 Septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la présidence.

N° 59

LGV
 Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 200 euros
 Siège social : Port de Macinaggio
 20247 Rogliano
 839 347 119 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, La Présidente.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 60

JEAN-MISTRAL
 Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.000 euros
 Siège social : Muniglia
 20270 Antisanti
 850 256 199 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 19 septembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe JEAN-MISTRAL, demeurant Muniglia, 20270 ANTISANTI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Muniglia, 20270 ANTISANTI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 61

S2J
 Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 3.000 €
 Siège social et de liquidation :
 Lieu-dit Isoloto, Route de Capo
 20137 Lecci
 538 136 045 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale du 15 juillet 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane RIZZO, demeurant Lieudit Isoloto, Route de Capo, 20137 LECCI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

SCAMAR
 Société Civile Immobilière
 En liquidation
 Au capital de 1000 euros
 Siège social :
 Chez M. Michel Marchini
 Lieu-Dit La Tèpa
 20167 Appietto (Corse)
 530 490 309 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019, il résulte que : La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 14 octobre 2019 suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur : Michel, Eugène, Ernest MARCHINI, demeurant à APPIETTO (Corse) Lieu-dit La Teppa, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à APPIETTO (Corse) Chez M. Michel MARCHINI, LIEU-DIT LA TEPA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 63

SDE
 Société Civile Immobilière
 En liquidation
 Au capital de 600,00 €
 Siège social : Barchetta
 20290 Volpajola
 R.C.S Bastia 794 489 351

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 12/09/2019, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
 - donné quitus au Liquidateur, Madame GIOVINAZZO Elodie demeurant au lieu-dit Querciolo 20213 Sorbo-Ocagnano, pour sa gestion et le décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de BASTIA.

Pour avis, la gérante.

N° 64

**ALAIN BASTAERT
 CLIMATIQUE**
 EURL au capital de 10000 €
 Siège social :
 V5 Collines de Pietralba
 Av du Mont Thabor, 20090 Ajaccio
 499591188 RCS Ajaccio

L'AGE du 30/09/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, nommé en qualité de liquidateur M. Bastaert Alain, demeurant V5 Collines de Pietralba, av du Mont Thabor, 20090 Ajaccio et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 65

VIVÈS GVAS
 Société Civile Immobilière
 En liquidation
 Au capital de 100 euros
 Siège social : Zonza 20144
 Résidence U Centru - Appt B7
 Route de Bastia - Rt 10
 Ste Lucie de Porto-Vecchio
 Siège de liquidation :
 Résidence U Centru - Appt B7
 Route de Bastia - Rt 10
 Ste Lucie de Porto-Vecchio
 20144 Zonza-821871316 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX NEUF Résidence U Centru, APPT B7, Route de Bastia, RT 10, Ste Lucie de Porto-Vecchio 20144 ZONZA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé VÉRONIQUE VIVES, demeurant RESIDENCE U CENTRU, APPT B7, ROUTE DE BASTIA, RT 10, STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO 20144 ZONZA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 66

JEAN-MISTRAL
 Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.000 euros
 Siège social : Muniglia
 20270 Antisanti
 Siège de liquidation :
 Muniglia - 20270 Antisanti
 850 256 199 RCS Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 19 septembre 2019 au Muniglia 20270 ANTISANTI a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe JEAN-MISTRAL, demeurant Muniglia, 20270 ANTISANTI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 67

MACBEL
 SARL au capital de 1000,00 Euros
 27 Boulevard Paoli, 20200 Bastia
 798 444 766 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 01/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur LAURENT BELZER, PLACE DE L'EGLISE, LIEUX DIT GIONCULAJO, 20232 OLMETA DI TUDA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur LAURENT BELZER. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 68



DISSOLUTION SOCIETE

La société STELLA DI MARE, société en nom collectif, capital : 1000 euros, siège social : ZI TRALAVETTU - 20110 PROPRIANO, 799 236 831 RCS AJACCIO, a été dissoute par déclaration en date du 27/09/2019 souscrite par l'associée unique, la société RESIDENCE SANT JEAN, SARL à associé unique, capital : 8000 euros, siège social : Zone Industrielle TRALAVETTU - 20110 PROPRIANO, 499 187 045 RCS AJACCIO, par application de l'article 1844-5 du Code civil. Cette déclaration de dissolution sans liquidation sera déposée au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil et de l'article 8 al. 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société STELLA DI MARE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 69

ZATRANS

SARL Unipersonnelle

Au capital de 20000,00 Euros
2, rue du Général de Gaulle, BP
20110 Propriano
493784532 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 19/08/2019 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur PASQUINI Lionel, 2, rue du Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

TRIBUNAUX

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de : Andréani Marina - C/O M. Andréani Pierre Hameau de Ania-20243 Prunelli di Fiumorbo
Activité : Taxi
RM : N°827 663 832 [106.17.2B]
Date de cessation des paiements : 15/10/2019
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 71

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
SAS Global Bâtiment [SAS]
Lot n°34 - Immeuble Michelangelo
Rés Le Casanova - Arbucetta
20620 Biguglia

Activité : Bâtiment - Travaux de maçonnerie générale
RCS Bastia : B 843 033 135, 2018 B 680
Date de cessation des paiements : 17/09/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de : POLJO [SARL] - Mausoléo - 20222 Brande
Activité : Restaurant - Café - Glacier sis à Bastia 20200, Le Forum du Fango
RCS Bastia : B 801 286 071, 2014 B 192
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 73

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
CSA [SARL] - Avenue Paul Giacobbi
Résidence Plein Sud - Bât B
20600 Bastia

Activité : Distribution de produits divers
RCS Bastia : B 750 901 647, 2012 B 188
Date de cessation des paiements : 15/04/2018
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 74

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Filippi Hélène née Caliaros
Lieu-dit Suertolo - Campore
"Nexstyleh" - 20215 Vescovato

Activité : Vente sur internet de prêt à porter et accessoires

RCS Bastia : A 332 253 277, 2016 A 122
Immatriculation secondaire : 17, rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 2017 A 142 [Prêt à porter, chaussures et accessoires "Newstyle H & J"]

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 75

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Etanchéités Bastiaises [SASU]
17, rue de la République
20620 Biguglia

Activité : Travaux de réparation et d'étanchéité des toits et terrasses

RCS Bastia : B 800 229 742, 2014 B 63
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 76

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Corsica BTP Invest [SASU]
Chez M. Mohamed Fadil
Rés Revinco - Bât D2
Avenue de Borgo - 20290 Borgo

Activité : Terrassement et VRD - Négoce de matériaux de construction

RCS Bastia : B 841 633 118, 2018 B 544
Date de cessation des paiements : 15/10/2019
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 77

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Jamai Allala Ben Salah
Chemin de Casinu
Maison Tafani

"Construction Corse Méditerranée"
20230 Moriani-Plage

Activité : Travaux de maçonnerie....

RM : N°432 292 118 [203.00.2B]

Date de cessation des paiements : 15/10/2019
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 78

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Sauvegarde de :

La Villa de Monserato [SAS]
Lieu-dit Costa
20232 Oletta

Activité : Construction - Vente immobilière

RCS Bastia : B/531 721 330, 2012 B 260
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL AJ UP
(Me Christophe DOLLEY)
44, rue de Gigant
44100 Nantes

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

AVIS RECTIFICATIF

N° 79



Sébastien SEBASTIANI
Avocat à la Cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

RECTIFICATIF AVIS DE CESSION DE FONDS ARTISANAL

Dans l'avis de cession de fonds artisanal numero 86, paru dans le journal du 30 Aout au 12 Septembre 2019 numero 6784 - 6785 :

Il fallait lire :

Les oppositions seront recues dans les 10 jours de la dernière des publicités legales au domicile de la société SOLENA SARL, sise a ZONZA - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.



N° 80

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20B - SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Cté de Communes Fium'Orbu-Castellu
Correspondant : Cesari Louis, 675 Route de Ghisoni, 20240 Ghisonaccia
tél. : 04-95-56-10-10
Courriel : comfium@orange.fr
Adresse internet : <http://www.comcomfiumorbucastellu.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.comcomfiumorbucastellu.fr>
Objet du marché : Marché de prestations intellectuelles pour la construction d'une Ecole des arts
Lieu d'exécution et de livraison : Prunelli di Fiumorbo, 20243 Prunelli di Fiumorbo
Caractéristiques principales : Missions d'Ordonnement Pilotage et Coordination de Chantier (OPC), de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), de Contrôle Technique (CT), de relevés de géomètre (GEOM), d'études géotechniques (GEOT) et de Coordination SSI (CSSI)
Refus des variantes.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 12 novembre 2019
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Programme exceptionnel d'investissements et fonds propres de la collectivité

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement [disponible à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre [documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public].
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre [formulaire NOTII] :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 06 novembre 2019 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2019-12

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur la plateforme
<http://www.e-marchespublics.com>

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidatures et les offres devront obligatoirement être transmises par voie dématérialisée à l'adresse URL suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 octobre 2019.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n° 1 : Mission OPC.

Ordonnement et Pilotage de Chantier (OPC)

Lot n° 2 : Mission CSPS.

Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Lot n° 3 : Mission de contrôle technique (CT).

Mission de contrôle technique

Lot n° 4 : Relevés de géomètre.

Relevés de géomètre (GEOM)

Lot n° 5 : Etudes géotechniques.

Etudes géotechniques (GEOT)

Lot n° 6 : Mission de coordination SSI.

Mission de coordination SSI (CSSI)

N° 81



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mairie de San Ghjuvanni di Muriani - Tel : 0495385268

Email : sangiovanni@wanadoo.fr

Objet du marché : Travaux de rénovation du bâtiment communal

Mode de passation : Procédure adaptée

Critères d'attribution : Moyen, prix, délais, qualité du projet,

Renseignements techniques complémentaires : Mairie de San Ghjuvanni di Muriani

Ouverture : Lundi et mardi de 09h à 12h

Date d'envoi de la publication : 22 Octobre 2019

Date limite de réception des offres : 15 novembre 2019

N° 82



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - ARTICLE L.2123-1 DU CCP

I - POUVOIR ADJUDICATEUR :

Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
5 rue Prosper Mérimée - CS 40001

20181 Ajaccio cedex 1

www.aue.corse.fr

Tél. 04 95 10 98 64- Fax 04 95 77 23 11

aue@ct-corse.fr

II - OBJET DU MARCHÉ : Organisation, coordination logistique et technique du Salon Energ'iles Ajaccio - 3 et 4 avril 2020

III - TYPE DE PROCEDURE :

Procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du CCP

IV - TYPE ET FORME DU MARCHÉ : Marché de services

V - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : Celles indiquées dans le règlement de la consultation.

VI - DUREE D'EXECUTION : 6 mois

VII - DATE DE REMISE DES OFFRES : Au plus tard le 12 novembre 2019 à 16h00

VIII - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter du délai de remise des offres

IX - MODALITES D'OBTENTION DU DCE

Téléchargement sur le site www.e-marchespublics.com

X - MODALITES DE REMISE DES OFFRES : Réponse par voie électronique via la

plateforme de dématérialisation: www.e-marchespublics.com

XI - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : Offre économiquement la plus avan-

tageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 : Prix 60%

Critère 2 : Qualité technique de l'offre 30%

Critère 3 : Qualité de l'équipe projet 10%

XII - POINTS DE CONTACTS POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

www.e-marchespublics.com

XIII - INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS

Tribunal Administratif

Chemin Montepiano

20200 BASTIA, France

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel [e-mail] : greffe.ta-bastia@juradm.fr

XIV - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 22 octobre 2019.

N° 83

COMMUNE DE GALERIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de Galéria

Correspondant : M. Le Maire, Mairie

Le Village - 20245 GALERIA

Tel : 04 95 62 00 09/Fax : 04 95 62 03 02

E-mail : galeria.mairie@wanadoo.fr

Objet du marché :

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX - TRANCHE 2

Bâtiments communaux - 20245 GALERIA.

Caractéristiques principales :

1 - Visite sur le site obligatoire avec certificat délivré par la Mairie.

2 - Division en lots :

LOT 1 : DEMOLITION GO - COUVERTURE

LOT 3 : PLOMBERIE - VENTILATION - CLIMATISATION

LOT 5 : MENUISERIES EXTERIEURES & SERRURERIES

LOT 6 : CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

LOT 7 : MENUISERIES INTERIEURES.

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- Lettre de candidature [imprimé DC1]

- Déclaration du candidat [imprimé DC2]

- Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Valeur technique de l'offre : 40 %

- Prix des prestations : 30 %

- Délais d'exécution : 30 %

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date d'envoi à la publication : Mardi 22 octobre 2019.

Date limite de réception des offres : Lundi 25 novembre 2019, avant 19H00.

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal Administratif de Bastia.

PROCHAINE PARUTION

ICN - 01/11/2019 - N°6793

N° 84



Piazza di Diana - 20219 Vivario

Tél/fixe : 04 95 58 78 36

Tél mobiles : 06 18 58 06 54 / 06 15 46 13 65

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

L'Assemblée Générale Mixte de la coopérative se réunira
* le mardi 12 novembre 2019 en mairie de Vivario
à 10 heures au titre de l'assemblée générale extraordinaire
* afin de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Transfert du siège social.
2. Approbation des mises à jours statutaires rendues obligatoires par la mise en conformité avec l'arrêté du 28 avril 2019 portant modification des statuts types des coopératives agricoles.
3. Pouvoir pour formalités.
4. Questions diverses.

à 11 heures au titre de l'assemblée générale ordinaire
afin de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Approbation du PV de l'AGO du 13 novembre 2018
2. Présentation du Rapport du Conseil d'administration aux associés pour l'exercice clos le 31/12/2018 et présentation des perspectives et actions d'avenir
3. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2018, approbation des comptes et Quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat et constatation de la variation du capital au cours de l'exercice
5. Renouvellement d'administrateurs.
6. Allocation globale allouée pour l'indemnisation du temps passé et allocation pour la formation des administrateurs.
7. Pouvoir pour formalités.
8. Questions diverses.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance des comptes annuels, des différents rapports et du texte des résolutions proposées, conformément à l'art 35 des statuts, sur rendez-vous au bureau administratif à Vivario et ce à partir du 15ème jour précédant la date d'assemblée.

La Présidente du Conseil,

N° 85

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère insertion

La commune de Barrettali informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées, qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est organisée.

Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire n° 9/2019 du 14 octobre 2019. Elle a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées, d'examiner le projet d'élaboration du P.L.U et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions de Madame le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Madame Carole Savelli, domiciliée à Acquaniella, BP 9, 20220 L'île-Rousse, exerçant la profession d'ingénieur CNAM, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du 18 novembre 2019 au 19 décembre 2019 inclus. Le dossier d'enquête publique comprenant le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, les avis relatifs au projet arrêté en Conseil Municipal, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Barrettali pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public pour déposer ses observations éventuelles sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1751>

où le dossier d'enquête publique en version dématérialisée sera également disponible.

Ce registre sera ouvert du lundi 18 novembre 2019 à 9h00 et clos automatiquement le jeudi 19 décembre 2019 à 11 h 30 précise, date et heure de clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

Lundi 18 novembre : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Lundi 2 décembre : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Jeudi 19 décembre : de 8 h 30 à 11 h 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier ou dématérialisé ou bien encore, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Barrettali, le dossier avec son rapport dans lequel figure séparément ses conclusions motivées et avis.

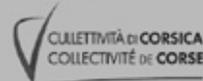
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci et sur le site du registre dématérialisé et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire à l'adresse suivante :

Hameau de Chiesa - 20228 BARRETTALI - Téléphone : 04-95-35-10 54

N° 86



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à la définition et la passation des contrats pour l'exploitation des lignes de transport scolaire sur le territoire de la Haute Corse

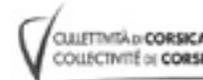
Numéro de référence : 2019-3DTM-0406

Date limite de remise des offres : 8 novembre 2019 à 12H00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 octobre 2019

N° 87



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations intellectuelles en matière de sécurité des systèmes d'information

Numéro de référence : 2019-10DD-0380

Date limite de remise des offres : 21 novembre 2019 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 octobre 2019.

N° 88

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A TRAVAUX

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de l'Alta Rocca
Correspondant : M. Damien Curallucci
Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE. Tel : 0495784793.
Courriel : developpement@alta-rocca.com
Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.fr>

Objet du marché : Construction d'un espace de sports et de loisirs

Numero de la consultation : 2019-025

Mots descripteurs : Travaux de construction

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation].

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 02-12-2019 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18-10-2019

N° 89

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A PRESTATIONS INTELLECTUELLES : ETUDES

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de l'Alta Rocca
Office de tourisme de l'Alta Rocca
Correspondant : Madame Veronique Sanges
Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE.
Tel : 0495784793.
Courriel : tourisme@alta-rocca.com
Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.fr>

Objet du marché : Etude de conception de deux parcours interprétatifs

Numéro de la consultation : 2019-024

Mots descripteurs : Etudes

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation].

Type de procédure : Adaptée ouverte.

Date limite de réception des offres : 12-11-2019 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18-10-2019

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur :

Nom : Régie du Port de Taverna

Adresse postale : 20221 Santa-Maria Pogju - Téléphone : 04 95 38 07 61

Email : porttaverna@orange.fr

Personne responsable du marché : Monsieur le Directeur Marc NICOLAI

Procédure de passation : Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée prévue à l'article R.2123-1 du Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Objet du Marché : MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES POUR LA REGIE DU PORT DE TAVERNA

Caractéristiques principales :

Date prévisionnelle de début des prestations : 01 janvier 2020

Durée : 4 ans

La présente consultation s'adresse aux compagnies et mutuelles d'assurances ainsi qu'aux agents et courtiers.

Les variantes sont autorisées dans le cadre de l'article R.2151-8 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le marché est divisé en 6 lots, les candidats pouvant présenter des offres pour un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Conditions relatives au marché : les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Renseignements relatifs aux lots et nomenclature CPV :

LOT N°1 : Dommages aux biens, nomenclature 66515200-5

LOT N°2 : Responsabilité civile générale, nomenclature 66516400-4

LOT N°3 : Navires annexes, nomenclature 66516300-3

LOT N°4 : Bris de machine, nomenclature 66510000-8

LOT N°5 : Automobile, nomenclature 66514110-0

LOT N°6 : Protection juridique, nomenclature 66513100-0

Modalité d'attribution des lots : en marchés séparés. Les candidats auront la possibilité de proposer une offre unique pour les lots 1, 2 et 3 ou 1, 2, 3 et 4 si l'offre est spécifique aux risques portuaires.

L'organisme acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation ou de ne retenir qu'une partie des lots ou garanties faisant l'objet de la consultation.

Critères de jugement des offres : se reporter au Règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle les documents du marché peuvent être retirés ou demandés :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://achatspublicscorse.com>

Transmission des candidatures et des offres :

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://achatspublicscorse.com>

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués. Le candidat qui souhaite faire une offre différente de l'offre initiale, doit présenter cette offre nouvelle selon les mêmes modalités administratives. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire [même identifiant] se substitue au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Date limite de réception des offres : vendredi 29 novembre 2019 à 12 heures

Délai de validité des offres : 120 jours.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : celles prévues par le Règlement de la consultation.

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

Sébastien CANNONI, PROASSUR CONSEIL, Mare Vista

12 Quai des Martyrs de la Libération - 20200 Bastia

Mobile : 06 74 11 15 10 - Mail : cannoni@proassur.corsica

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE****OBJET DU MARCHÉ : AMÉNAGEMENT DES ROUTES ET CHEMINS DU VILLAGE**

1) Organisme acheteur : Mairie de MONTICELLO - Lieu-dit Chiosella - 20220 Monticello

2) Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire

3) Mode de passation du marché : Procédure adaptée avec négociation Article L.2123 et R.243161 du code de la Commande Publique

4) Mode de dévolution : Marché non alloti / pas de variante

5) Retrait du dossier de consultation : Téléchargement sur la plateforme Kleoon

6) Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Production d'un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

7) Date limite de remise des offres : Lundi 2 décembre 2019 à 11h00

8) Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :

Articles L21412-1 du CCP : Capacité économiques financières techniques et professionnelles des candidats.

Article R2143-3 du CCP

9) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères :

- Valeur technique : 50%

- Taux de rémunération : 40%

- Délais d'exécution : 10%

10) Instance chargée des procédures de recours dans un délai de 2 mois :

Tribunal Administratif de Bastia

11) Date d'envoi de l'avis de publication : 23 octobre 2019

Le Maire, Joseph MATTEI.

DERNIERE MINUTE**U TALAVELLU**

Société Civile Immobilière

Au capital de 300.00 €

Siège social : 2, Rue Capitaine Bosc

20000 Ajaccio

494 704 174 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2019, il résulte que :

Suite au décès de Monsieur Albert Nicolas BOUR au décès de Madame Simone Saveria SANTONI, l'assemblée générale modifiée comme suit l'article 7 des statuts de la manière suivante :

" Article 7 - CAPITAL SOCIAL"

Le capital social est fixé à la somme de trois cents (300) euros. Il est divisé en trente (30) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 30.

A la suite du décès de Monsieur Albert Nicolas BOUR et de Madame Simone Saveria SANTONI, les héritières, Madame Marie-Saveria Simone BOUR et Madame Marie-Sophie Dominique Francoise Rose Saveria BOUR se voient attribuer les parts sociales des associés dans les proportions suivantes :

Indivision de Monsieur Albert Nicolas BOUR composée de Madame Marie-Saveria Simone BOUR et de Madame Marie-Sophie Dominique Francoise Rose Saveria BOUR

Propriétaire de 15 parts numérotées de 1 à 15

Indivision de Madame Simone Saveria SANTONI composée de Madame Marie-Saveria Simone BOUR et de Madame Marie-Sophie Dominique Francoise Rose Saveria BOUR

Propriétaire de 15 parts numérotées de 16 à 30,

Total égal au nombre de parts composant le capital social soit trente (30) parts. Le reste de l'article est sans changement ».

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,

Le représentant legal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA [20600], du 18/10/19, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : KINE LA PUNTA

Siège social : BASTIA [20600], Le Clos d'Uccini, Bâtiment B.

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Sylvain IMBERT, demeurant à BASTIA [20600], Le Clos d'Uccini, Bâtiment B.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, La Gérance.



Olivier PELLEGRI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bat. A2 - 20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85

Fax 04.95.32.13.35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/09/2019 à BASTIA, La Société U FORNU DI A PENTA, SAS au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est Lieu-dit Paese Novu, 20213 Penta di Casinca, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 830 060 810.

Et : La Société JEANNOT ET FANFAN, SAS au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est Lieu-dit Paese Novu, 20213 Penta di Casinca, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, n° 851 030 742 ;

Ont modifié ainsi la durée du contrat de location gérance existant entre eux en date du 29/04/2019 :

La durée du contrat de location gérance est portée à une année à partir du 18/05/2019, pour finir le 17/05/2020.

Elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction, avec faculté pour l'une ou l'autre des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre partie de son intention trois mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le reste du contrat demeurant inchangé.

Pour unique avis signé,

JEANNOT ET FANFAN,

Le locataire-gérant.



F.I.F.M

1, rue Notre Dame de Lourdes

20200 Bastia

Tél : 04 95 34 84 34

FIFM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 637.100 euros

Siège social :

1, rue Notre Dames de Lourdes

20200 Bastia

RCS Bastia 803 742 980

Par décisions unanime du 18/10/2019, les associés ont constaté la réalisation définitive de la réduction de capital d'un montant de 206.600 euros, avec effet rétroactif à la date du 09 septembre 2019.

Le capital a ainsi été ramené de 637.100 euros à 430.500 euros.

Les articles 6 et 7 de statuts ont été modifiés en conséquence.

LE PRADO CORSE

SCI au capital de 3048.98 €

Siège social : Route de L'ancienne Gare

20230 San Nicolao

317 565 125 RCS de Bastia

Par AGE du 27/10/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/10/2018. Mme LUCA DORALICE, 227 Chemin du Razetta, 20200 BASTIA a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de BASTIA.

N° 97

SASU KALLISTE PLONGEE

Capital social : 500 €

Ancien siège social :

25 Boulevard Stalingrad
06300 Nice

Nouveau siège social :

Lieu-dit Suarto

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

RCS Nice 851 788 422

Objet social :

Enseignement de la plongée
subaquatique

Durée de la société 99 ans

**AVIS DE TRANSFERT
SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2019, le Président associé unique M. ROSSI Ange, a décidé de transférer le siège social du 25 Boulevard STALINGRAD, 06300 NICE au Lieu-dit SUARTO, Route de PALOMBAGGIA, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 1er octobre 2019. En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 4 - Siège social

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé au : 25 Boulevard STALINGRAD, 06300 NICE

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au : Lieu-dit SUARTO, Route de PALOMBAGGIA, 20137. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis et mention, Le Président.

N° 98

BISTROTECA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : 4 avenue Jean Nicoli
20250 Corte - 831463351 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 septembre 2019, il résulte que : Monsieur Pierre LORENZI demeurant 4 Rue du Professeur Santiaggi, 20250 CORTE a été nommé en qualité de **Président** en remplacement de Monsieur Jacques COLOMBANI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 99

AVIS DE MISE EN GERANCE

Par acte sous seing privé à Porto Vecchio, en date du 25/09/2019, la société GOLFO DI SOGNO, société à responsabilité limitée au capital social de 68.602,06 euros, dont le siège social se situe Ld Trinité - Stagnolo - 20137 Porto Vecchio, immatriculée au RCS d' Ajaccio n° 046 120 176, représentée par son gérant Mme Morelli Charlotte domicilié Ld Stagnolo Trinité de Porto Vecchio - 20137 Porto Vecchio, a donné en location-gérance à Mr Morelli Stéphane domicilié 12 Lot Macchia di Cerva - 20137 PORTO VECCHIO, la branche restauration de son activité d'hôtellerie et tourisme (exercé sur le camping Golfo di Sogno situé Trinité, Stagnolo, 20137 Porto Vecchio. Mr Morelli Stéphane exploitera la dite branche à compter du 01/06/2020. Le contrat de location gérance commencera au 01/06/2020, jusqu'au 31/05/2030 renouvelable ensuite par tacite reconduction par période de 24 mois.

N° 100

SARL QUICK INTERIM

La Palmola, 20232 Oletta

Au capital de 8000 euros

RCS Bastia 480 425 966

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 octobre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 octobre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé Monsieur Jacques-Yves Bonavita domicilié à la Palmola, 20232 Oletta comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour le bien de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé :

La Palmola, 20232 Oletta. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et les pièces relatives à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 101

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution n° 377461 du 19 Juillet 2019 parue dans "L'Informateur Corse" concernant la société AGORA - S.E.A SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE A MARSEILLE, lire que le nouveau gérant est M. John KENNEDY, demeurant 5 Rue de la Seine, 78360 MONTESSON et non la société AGORA EXPERTS comme indiqué par erreur. Mention au RCS de Bastia.

N° 102

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 octobre 2019, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ARINGA
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1000 euros
Siège social : 4 cours Grandval, 20000 Ajaccio
Objet social : L'activité de restauration au sein d'un marché, la tenue d'un stand au sein d'un marché couvert, la restauration à consommer sur place et à emporter, épicerie fine de produits liés, vente produits régionaux alimentaires et non alimentaires. et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini
Président : Monsieur Charles-Joseph, Alexandre, Antoine CASALONGA né le 24.05.1987, demeurant 4 cours Grandval, 20000 AJACCIO
Directeur Général : Monsieur Jean-Baptiste, Roger, Christian Lavergne-Morzani né le 29.05.1991, demeurant 19 rue de de Satory 78000 VERSAILLES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AJACCIO
RCS : Ajaccio

Pour avis,

N° 103

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE BASTIA**

RG : 19-593

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES

Date : 14 octobre 2019

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Nom : Cotte
Prénom : Sandrine
Activité : Infirmière libérale
Adresse : 20250 Santo Pietro di Venaco
Dépôt de l'état des créances au Tribunal de Grande Instance de Bastia auprès du Juge Commissaire ou les réclamations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

DEPOSEZ vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 104

**ORDONNANCE DE REFERE
Première Présidence****GREFFE DE LA COUR
D'APPEL DE BASTIA**RG : 19/00132
Le 13 août 2019

Ordonnance prononçant : L'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement du 9 juillet 2019

COUR D'APPEL DE BASTIA

Nom : PINELLI
Prénom : Jean-Pierre
Activité : Expert-Comptable
Adresse : Pôle d'Activité du Stiletto, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio
Prononçons l'arrêt de l'exécution provisoire attachée au jugement du 9 juillet 2019 rendu par le Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.
Disons les dépens frais privilégiés de procédure collective.

N° 105

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE BASTIA**

RG : 19-364

Date : 14 octobre 2019

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Nom : Pasqualini
Prénom : Marie-Pierre
Activité : Infirmière libérale
Adresse : Le Super Bastia, Immeuble San Pétrone, 20200 Bastia
Dépôt de l'état des créances devant le Tribunal de Grande Instance de Bastia auprès du Juge Commissaire ou les réclamations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

N° 106

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 15 Octobre 2019 à Venzolasca, Madame KOULTÉ Anne Francoise, ARENA SOPRANA, 20215 VENZOLASCA, a donné en location-gérance à la SAS TRANS-PORTS TAXIS CAGNAZZOLI domiciliée à ARENA SOPRANA, 20215 VENZOLASCA, un fonds de commerce de TAXI, sis et exploité à l'Aéroport Bastia Poretta, pour une durée de 1 an à compter du 1 novembre 2019, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

N° 107

ERRATUM

Rectificatif à l'annonce parue dans l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, N°6791, le 18 octobre 2019, concernant la société DOMIS, SAS au capital de 10.000 €, siège social : Centre Commercial La Rocade, 20600 FURIANI.
Lire : " Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 11 octobre 2019 " en lieu et place de " Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 8 octobre 2019 ".

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010

”

Actulégales.fr, avec votre journal



Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de  infolegale



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



8^e CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES POUR LES COLLÉGIENS BASTIAIS



Photos Christophe Giudicelli

Dans les rues de Bastia, cela commence à devenir une habitude. Chaque année, durant les vacances scolaires, une dizaine de collégiens volontaires enfilent durant une semaine la blouse de travail pour, avec les équipes techniques de la ville, restaurer ou aménager le patrimoine bastiais. Cette année, cette « operata di a ghjuventù » s'est déroulée sur l'ancienne place du marché aux poissons.

Bastia, 9h00 du matin, les cloches de l'église St Jean Baptiste résonnent sur la place du marché. Dans les ruelles alentour, une petite dizaine d'élèves en 4^e au collège de Montesoro se dirige vers l'ancienne place du marché aux poissons, Chiappa Nova, créée en 1712. Les équipes techniques du service maçonnerie et des espaces verts de la ville les attendent pour travailler avec eux à l'embellissement de la placette. Mais attention à ne pas s'y méprendre, pour ces collégiens, il ne s'agit pas d'une punition ou d'un rattrapage des heures de colle. Pour ces élèves volontaires, travailler pendant les vacances est un choix plus qu'assumé. « Le CPE est venu nous parler de l'opération en classe, nous n'avions pas grand-chose à faire pendant les vacances, ça nous occupe et puis surtout on apprend des choses » lancent en chœur Daniel et Florent, K-Way sur le dos pour se protéger de la pluie fine qui tombe sur la ville. Et des choses à faire, il y en a. « J'espère que vous n'avez pas peur de vous salir les mains », lance Jean Dalcoletto, responsable adjoint du service des espaces verts à la mairie de Bastia. « Nous allons revégétaliser autour des arbres, fabriquer des jardinières à partir de chutes de bois recyclées et refaire la façade d'un petit local, véritable chantier » renchérit devant les collégiens Sylvain Tapiero, le responsable du service maçonnerie, le tout dans une ambiance bonne enfant. Après un rappel des consignes de sécurité pour l'utilisation des pioches, des burineurs ou encore des fixateurs, l'heure est au travail, en petit groupe sous forme d'atelier. « Jusqu'à midi seulement, le reste de la journée est consacré à des activités de loisirs, comme des sorties en kayaks, des randonnées, une rencontre avec les pêcheurs et une visite de Stella Mare » précise Ivana Polisini adjointe au maire de Bastia en charge de l'éducation. « C'est surtout les activités qui m'ont convaincu de venir » glisse Ruben, l'un des élèves qui participe à ce 8^e chantier jeunes bénévoles de la ville de Bastia.

L'objectif est aussi de faire découvrir le patrimoine de la ville aux jeunes. Lors des précédentes éditions, d'autres élèves ont pu travailler à la restauration de *A falata di Ficaghjola*, du jardin Romieu, d'un espace de vie dans le quartier St Joseph ou encore à la remise en route d'une fontaine sur la place Carbuccia dans le centre ancien de la ville. « Vous pourrez plus tard dire à vos enfants que ces lieux sont un peu les vôtres car vous avez travaillé dessus » lance Pierre Savelli, le maire de Bastia devant les collégiens. L'objectif de ce 8^e chantier « jeunes bénévoles », en partenariat avec l'Education nationale, est également pédagogique. Un suivi est assuré en classe et pourrait, pourquoi pas, faire naître des vocations chez certains collégiens. ■ **Christophe GIUDICELLI**



LAGUNES MÉDITERRANÉENNES ET PÊCHE DURABLE

COMPRENDRE LE PASSÉ POUR ÉCLAIRER L'AVENIR

L'institut de recherche Stella Mare, situé sur le cordon lagunaire de la Marana, a récemment accueilli une conférence organisée par l'Université de Corse sur le thème «Entre pêche patrimoniale et développement durable». Objectif: comprendre l'histoire des lagunes méditerranéennes pour mieux les préserver.



« **O**n trouve des lagunes dans le monde entier, l'Homme les exploite depuis l'Âge du fer. Pour celles situées en Méditerranée, on peut dire que chaque méditerranéen a un rapport particulier avec les lagunes de son lieu de vie » annonce dès le début de la conférence le professeur Daniel Faget, enseignant-chercheur à l'université d'Aix-Marseille. L'historien spécialiste du milieu méditerranéen évoque les odeurs qui sont propres à chacune d'elles, tout comme leurs faunes, leurs flores, et leurs niveaux d'eau. Les lagunes représentent 3,4% des zones humides en Méditerranée. 400 lagunes côtières sont recensées, à l'image de l'étang de Biguglia, de Palu, d'Urbinu et de Diana pour les plus importantes que l'on retrouve en Corse. Un pourcentage sous-évalué selon le spécialiste : « Les petits espaces humides ne sont pas pris en compte, certains ont même été ôtés de la mémoire collective ». Si l'Université de Corse a invité un historien, c'est justement pour montrer l'importance des lagunes pour l'homme. Pour Vanina Pasqualini, professeure en écologie à l'Université de Corse : « Il est important d'avoir cette transversalité »

UNE SUREXPLOITATION DÉJÀ ANCIENNE

Si les zones humides permettent de réguler le climat, elles ont également, et de tout temps, joué un rôle économique. « Une exploitation importante, entre la chute de l'Empire romain et la fin du Moyen Âge. Pourtant, l'exploitation à grande échelle des ressources halieutiques n'est pas aussi récente que l'on pense » raconte Daniel Faget. Pour l'historien, si la pêche artisanale avait cours, dans de nombreuses lagunes méditerranéennes, les historiens ont mis en évidence dès 1680 des techniques de pêche au chalut, ou encore à

l'aide de filets de 5 millimètres comme à Venise en 1761. Des techniques peu respectueuses de l'environnement qui favorisaient la capture des alevins, nécessaires à la reproduction des différentes espèces. Des méthodes de pêche à grande échelle qui coïncident avec la mise en place d'une économie capitaliste. Les petits pêcheurs laissent place aux entreprises gérées par des actionnaires, modèle qui commence à prendre forme dans l'Europe entière. Le commerce des ressources lagunaires avait pour objectif principal de nourrir la population et s'internationalise, « avec le commerce de la boutargue et des coquillages comme les huîtres qui ont fait la renommée de la Corse. On en trouvait sur les tables des notables italiens dès le XVII^e siècle » précise l'historien des milieux maritimes. Le XIX^e siècle et le développement du tourisme, des marinas et l'essor de la mécanisation de la pêche ont véritablement entraîné les lagunes dans une surexploitation à grande échelle avec un épuisement des ressources de poissons. L'historien cite pour exemple la lagune de Bizerte en Tunisie : « 500 tonnes de poisson étaient pêchées en 1881, seulement 10 tonnes en 1910 ».

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET NOUVELLES ESPÈCES

Si la surpêche a été mortifère pour les stocks de poissons, l'accélération du changement climatique a également sa part de responsabilité. Dans cette même lagune de Bizerte, l'augmentation de la température de l'eau a eu pour conséquence l'arrivée d'une nouvelle espèce, le stephanolepis, un poisson qui a la particularité de se nourrir des crevettes, une importante source de revenus pour les pêcheurs nord-africains. Les pêcheurs de la rive sud de la Méditerranée ne sont pas les seuls concernés par ces espèces qualifiées d'invasives. La Corse est également touchée par

LES TROIS MISSIONS DE STELLA MARE

Pour qui s'arrêterait au nom, l'affaire a un parfum quasi-touristique. Mais la signification de l'acronyme ne laisse planer aucun doute sur le sérieux de l'entreprise: STELLA MARE (Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MArine REsearch). Cette unité de l'Università di Corsica Pasquale Paoli a obtenu son label CNRS en 2011, et a pour objectif «d'apporter des solutions concrètes aux problématiques des professionnels de la mer, et de concilier à la fois l'exploitation optimale et la préservation des ressources naturelles marines», ou de manière très concise «On recherche, on transfère, on sensibilise» Elle dispose pour cela de 115 bassins et 37 aquariums sur une surface de 2 300 m², et mène des programmes de recherche, dont certains spécifiques portant sur l'oursin commun, le denti, la patelle géante, le homard européen ou encore l'huître plate européenne.

La recherche débouche sur des transferts de connaissances vers les professionnels de la mer, qui aident à mettre en place une pêche responsable et une aquaculture durable.

Conservation, restauration du milieu naturel et protection de la biodiversité sont évidemment au programme.

Dernier volet, l'aspect pédagogique, qui vise à la sensibilisation auprès des jeunes, en partenariat avec des associations spécialisées*.

Pour mener à bien toutes ces tâches, plus de 30 personnes travaillent sur le site, du technicien à l'informaticien.

De manière cohérente, la structure est totalement éco responsable: des systèmes d'économie d'énergie ont été mis en place, dont un procédé de climatisation réversible fonctionnant à l'eau de mer qui couvre 51 % des besoins énergétiques soit une économie de 13 tonnes de CO₂ par an. ■ EP

(labellisées Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et UNESCO)



« Nous sommes passés de 60-80 tonnes de poisson par an à une dizaine de tonnes. »

le phénomène, notamment avec l'arrivée depuis quelques années du crabe bleu. Jean Louis Guaitella, patron-pêcheur, pêche surtout des mullets, des loups et des anguilles en milieu lagunaire depuis une trentaine d'années. Il se rappelle de l'arrivée de ces crustacés sur l'île: «On a aperçu des crabes bleus il y a un peu moins de 10 ans à l'étang d'Urbinu». Depuis, le pêcheur a posé ses filets à l'embouchure de Golu et le crabe bleu est également présent: «En eau saumâtre, ce qui commence à devenir inquiétant. On n'en trouve pas en très grande quantité, mais si la reproduction se passe bien, nous pourrions imaginer dans les années à venir que cela ne devienne un sacré problème». Conséquence pour le pêcheur, le crabe bleu le gêne dans son activité professionnelle: «Il s'agit d'un animal qui est difficile à démailler. Il provoque des trous béants dans les filets, ils sont également dangereux, leurs pinces peuvent très facilement couper un doigt».

Pour Daniel Faget, «Quand de nouvelles espèces arrivent et qu'elles sont exploitables, les communautés humaines se sont toujours adaptées aux nouvelles ressources. A Bizerte, on pêche dorénavant le stephanolepis, et il y a un goût de crevette!»

ET POUR FINIR, LA POLLUTION...

Les lagunes corses sont également touchées par la pollution. «Ce sont des zones de stockage confinées. Niveau pollution, on retrouve des macro-plastiques qui sont transportés depuis les bassins versants par les rivières et les cours d'eau» explique Vanina Pasqualini. La professeure de l'université de Corse travaille sur le phytoplancton. «Cet organisme permet de quantifier et qualifier l'eau.» Pour Jean-Louis Guaitella, la pollution marine est également l'une des causes de la diminution des stocks de poissons «Ces 30 dernières années, sur l'étang d'Urbinu, nous sommes passés de 60-80 tonnes de poisson par an à une dizaine de tonnes. Nous sommes interdépendants, entre l'étang et la mer. Les poissons rentrent dans les étangs pour se nourrir et grossir, on s'est aperçu qu'il y a de moins en moins de poissons.»

Les différents acteurs qui travaillent ou qui vivent des milieux lagunaires sont tous d'accord sur un point: il faut que les différentes exploitations et activités soient raisonnées avec la mise en place de réserves, et de parcs, mais également avec une meilleure gestion des bassins versants. ■ Christophe GIUDICELLI

LIRE ET ÉCRIRE, C'EST DANS L'AIR DU TEMPS!

Si la mort du livre est régulièrement annoncée, si un certain nombre d'adolescents et de jeunes adultes présentent des difficultés pour déchiffrer ou comprendre un texte, la lecture n'en continue pas moins à être un loisir prisé voire une passion. Tout comme l'écriture. En témoignent l'intérêt que suscitent, notamment en Corse, créations de blogs, d'événements et de concours autour de la littérature.

Selon la dernière étude publiée en juin 2019 par le ministère de l'Éducation nationale et réalisée à partir de la Journée défense et citoyenneté (JDC) de 2018, à laquelle quelques 710 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans avaient participé, 11,5 % d'entre eux sont en «difficulté de lecture» et 5,2 % face à un tel déficit qu'ils entrent dans la catégorie de l'illettrisme. Des chiffres alarmants! Reste que, par la même étude, on constate que près de huit jeunes sur dix sont des lecteurs efficaces et, consolation supplémentaire, les deux départements de la Corse figurent en position favorable dans le classement: seuls 10 % des jeunes de Haute-Corse et 8 % de ceux de Corse-du-Sud sont touchés par ce phénomène de difficultés, loin derrière les DOM ou les départements du nord de l'Hexagone. Sans doute est-ce pour cela que les cafés littéraires, les salons du livre, les rencontres avec les auteurs et autres manifestations ont toujours le même succès dans l'île. Quoi qu'on en dise, lire et écrire, c'est dans l'air du temps. En témoignent les activités – autour de la lecture, mais également de l'écriture – de l'association Musanostra, organisatrice d'événements tels que E Statinate à Patrimonio mais aussi animatrice des conférences présentées au Musée de la Corse à Corte, dans le cadre du Cycle littéraire. Il portait cette année sur le thème du temps. «Nous avons accueilli Jean Viard, sociologue, homme politique et éditeur qui travaille notamment sur les temps sociaux, puis Charlélie Couture et Eric Poindron qui s'interrogeaient sur le temps de l'artiste:

est-il un temps particulier, complice ou ennemi, intime ou adjuvant? Comment participe-t-il de la création? Et le 9 novembre, nous recevrons Sophie Chauveau qui explorera la notion de temps dans la création, plus particulièrement chez les plasticiens, et présentera son livre sur Sonia Delaunay», souligne Damien Delgrossi, responsable de la programmation culturelle au musée. Ces conférences seront reconduites en 2020, sur un thème nouveau.

Pourquoi, alors qu'on affirme que le lire est tombé en désuétude et que le livre serait dépassé par la technologie, ces manifestations continuent-elles d'attirer le public? «Certains écrivains sont quasiment devenus des vedettes, on les voit à la télé, ils ont des blogs, des pages sur les réseaux sociaux, les gens ont envie de les voir «en vrai», d'échanger avec eux, de donner leur impression, leur avis parfois, sans prétention, juste dans la chaleur des échanges» remarque Marie-France Bereni-Canazzi, présidente de l'association Musanostra. Mais aussi parce que le plaisir de lire n'est pas aussi périmé que l'annoncent les Cassandre : selon une étude réalisée par Ipsos pour le Centre national du livre (CNL), en 2019, 88 % des Français se déclarent lecteurs, dont 24 % considèrent lire beaucoup. Des chiffres en hausse par rapport à 2017. Les ouvrages qui remportent le plus grand succès sont les romans, notamment policiers ou d'espionnage, les romans de science-fiction, fantastique, heroic-fantasy, horreur ou les romans sentimentaux du type Harlequin. Viennent ensuite les livres pratiques (arts de vivre et loi-



79%
des Français aiment
écrire...

Femmes : 84%

Oui, régulièrement



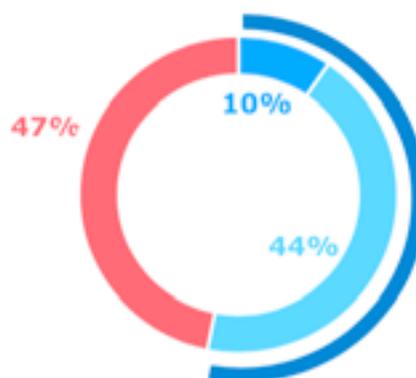
Oui, de temps en temps



Non, jamais



... et **53%**
d'entre eux ont déjà eu envie
d'écrire ou ont écrit un livre



- Oui, et je l'ai déjà fait ou je suis en train de le faire
- Oui, mais je ne l'ai jamais fait
- Non



sirs: cuisine, décoration, bricolage, jardinage, voyage...) puis en 3^e position les mangas, les comics et les albums de bande dessinée, la lecture restant à 93 % un acte de loisirs. Un Français sur 4 parmi les grands lecteurs est attaché au livre papier, mais le livre numérique rencontre un taux de lectorat en hausse par rapport à 2015 [24 % vs 19 %] notamment chez les 15-24 ans [47 %].

Lire c'est bien, mais écrire, c'est bien aussi. À l'occasion du 39^e Salon du livre qui a eu lieu en mars dernier à Paris, la maison d'autoédition Librinova et le magazine *Lire* ont lancé une consultation menée par Médiapost Publicité auprès d'un panel représentatif des Français de 18 ans et plus pour connaître leur rapport à l'écriture. Le résultat du sondage est sans appel: à 79 % les Français aiment écrire, un taux qui atteint même 84 % chez les femmes. Et cette activité concerne toutes les générations, notamment les jeunes [36 % des 18-24 ans déclarent écrire régulièrement]. Les genres privilégiés demeurent le roman [40 %], suivi des témoignages personnels ou des autobiographies [38 %] puis les histoires inspirées d'un fait réel. Les livres pour enfants, la poésie et les essais sont aussi des genres évoqués. Reste la difficulté à se faire connaître et à se faire publier, d'où le recours croissant à l'autoédition, notamment en ligne. Et sans doute aussi la création de sites destinés à mettre la création littéraire en valeur – comme la revue littéraire en ligne Praxis Negra* [pour l'heure en sommeil] ou le blog Anima Cappiata* qui publie des nouvelles en français et corse, ou encore le

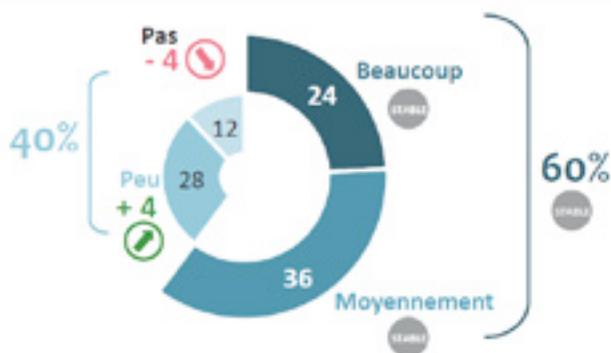
succès des concours d'écriture. Depuis 2008, Musanostra organise un concours de nouvelles: «*Au départ, il était destiné plutôt aux adultes et concernait des textes en langue française. Face au succès rencontré, nous avons dû créer une version destinée aux juniors (moins de 18 ans) et une version en langue corse! Nous avons reçu jusqu'à 1000 textes, venus de Corse, du continent, d'Afrique, etc. Il nous a fallu imposer des frais d'inscription (modiques: 5€) puis réduire la longueur des écrits pour pouvoir les lire tous: si au début nous demandions 8000 signes, nous nous limitons désormais à 6000 et le jury a fort à faire pour départager les vainqueurs!*» souligne Marie-France Bereni-Canazzi. Cette année, pour les trois concours [en français, en corse et le concours Primamusa destiné aux moins de 18 ans] les thèmes retenus sont La Nuit ou La Traversée. «*Primamusa est organisé avec le soutien de l'Association pour l'aide aux jeunes auteurs (Apaj), créée en 2006 pour rendre hommage à un jeune auteur prématurément disparu, Erwan Donnelly. Elle a pour ambition d'aider de jeunes écrivains à témoigner de la réalité du monde d'aujourd'hui et à raconter – par l'écriture, le dessin, l'image – leur rencontre avec l'autre, avec les autres.*» La date limite d'envoi des textes est fixée au 31 décembre et les conditions de participation sont accessibles sur le site de Musanostra***. Alors... à vos plumes ou à vos claviers! ■ **Claire GIUDICI**

*praxisnegra.blogspot.com/; ** www.anima-cappiata.net; *** www.musanostra.com

En 2019, les Français sont plus nombreux à se percevoir lecteurs de livres mais ne se considèrent pas plus grands lecteurs.

88% SE DÉCLARENT LECTEURS
(beaucoup + moyennement + peu)

+ 4 pts vs 2017 ↗ / + 3 pts vs 2015



Une évolution portée par :

- les HOMMES : 85% (+ 6 pts vs 2017 / + 4 pts vs 2015)
- les 15-24 ANS : 91% (+ 9 pts vs 2017 / + 9 pts vs 2015)
- les 65 ANS ET + : 96% (+ 7 pts vs 2017 / + 5 pts vs 2015)

Mais ceux qui considèrent lire
« beaucoup de livres » sont toujours...

- + les FEMMES : 32% et les 65 ANS ET + : 30%

A1. Diriez-vous que vous êtes plutôt quelqu'un qui lit...

Base : 1000/1%

11



SIGNIF VS 2017

+ XX pts / - XX pts : ÉCARTS VS 2017



± : ÉCARTS SIGNIFICATIFS SELON LE SEXE ET L'ÂGE

La sélection de la rédaction

Musique baroque italienne

Accompagnés à l'orgue par Elise Lancerotto, la soprano Michelle Canniccioni et le contre-ténor Jean-Paul Bonnevalle interprètent deux œuvres emblématiques de la musique baroque sacrée. Le *Salve Regina à deux voix* d'Alessandro Scarlatti [1660-1725], son cinquième et dernier *Salve Regina*, composé en fa mineur, à l'origine pour deux voix égales et deux parties de violons et basse continue. Une pièce musicale dont l'attribution à Scarlatti est parfois remise en question en raison des différences stylistiques qu'elle présente par rapport aux quatre autres homonymes. Certains musicologues y voient une préfiguration du *Stabat Mater à deux voix* de Giovanni Battista Pergolesi [1710-1736], deuxième œuvre de ce programme. Une pièce légendaire, destinée à remplacer le *Stabat Mater* composé 20 ans plus tôt par Alessandro Scarlatti. Pergolesi avait pour contrainte de la concevoir, tout comme son prédécesseur, pour un effectif réduit : ensemble à cordes, basse continue et deux voix. Ce sera sa dernière œuvre, écrite deux mois avant sa mort durant une retraite au monastère de Pozzuoli, près de Naples, et il n'eut pas l'occasion d'en entendre l'interprétation. Originaire de Bastia où elle a fréquenté l'Ecole nationale de musique avant de poursuivre sa formation au Conservatoire national de Marseille de Bastia puis au Centre de formation lyrique de l'Opéra national de Paris, Michelle Canniccioni se produit à travers le monde : Tokyo, Milan, Monte Carlo, Rio de Janeiro... Après des études de psychologie, Jean-Paul Bonnevalle a choisi de suivre la formation musicale professionnelle du Centre de musique baroque de Versailles ; il collabore régulièrement avec des ensembles prestigieux tels que les Arts florissants, Accentus, les Musiciens du Louvre ou l'Orchestre de chambre de Paris. Originaire de Marseille, Elise Lancerotto a débuté ses études musicales par la harpe à pédales, puis son intérêt pour la musique ancienne l'a conduite à se tourner vers l'orgue et le clavecin ; elle partage actuellement son temps entre les cours d'orgue et de harpe qu'elle dispense au Conservatoire de Bastia et sa participation à différents ensembles instrumentaux : la Sainte Folie Fantastique, l'Ensemble Europa Barroca, Musica Antiqua Provence.

Le 29 octobre, 20h30. Église Saint-Roch, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

**Ajaccio à travers le temps : U Borgu**

Après le succès de la première exposition sur le thème «à travers le temps», portée par le centre social des Salines, plusieurs autres quartiers d'Ajaccio ont fait l'objet d'un travail similaire, répondant à l'attente de leurs habitants, désireux de retrouver l'histoire de leur lieu de vie. C'est à présent au tour du centre ancien, U Borgu, d'être au centre d'un travail de mémoire qui associe la population et offre l'occasion de faire ressurgir petits et grands trésors, un temps laissés en sommeil dans les tiroirs, les greniers, les réserves du musée, les églises et les mémoires. Jean Harixçalde, photographe et vidéaste, Ghjasippina Giannesini, anthropologue, Joseph Filipputti Padrona, directeur du centre social et socioculturel U Borgu, Philippe Perfettini, animateur du patrimoine au Musée Fesch Palais des Beaux-arts, ont ainsi effectué un travail de collecte iconographique. Au rez-de-chaussée du Musée Fesch, de salle en salle, sont abordés des aspects tels que l'évolution du cœur de ville à travers le temps, la place des pêcheurs et celle de la religion dans la vie de la cité. Outre des plans de la cité génoise, des cartes postales anciennes, des toiles anciennes ou modernes, l'Ajaccio d'aujourd'hui est également représenté, via des portraits réalisés à la chambre grand format argentique noir & blanc par Jean Harixçalde, ainsi que par des témoignages vidéo. À deux pas du musée, le centre U Borgu expose des dessins d'enfants réalisés au cours d'ateliers, des constructions en Lego de bâtiments emblématiques de la ville, des dessins architecturaux des élèves du lycée d'enseignement professionnel Jules-Antonini, des films réalisés par les enfants.

Jusqu'au 25 novembre. Palais Fesch et Centre social U Borgu, Ajaccio. ☎ www.ajaccio.fr

**Sünd for Bartolomeo**

En 2018, Stefanu Cesari publiait, aux Éditions Éoliennes, *Bartolomeo in cristu*. Récompensé par trois prix en 2019, cet ouvrage de poésie en prose bilingue (corse français) est inspiré de la visite que fit l'auteur à la chapelle romane à fresques de San Pantaleu di Gavignanu, en Castagniccia. C'est là qu'il fut interpellé par la représentation de Saint Barthélémy, représenté après son martyre [il fut écorché vif], la chair à vif, portant sa peau en sautoir et arborant une expression sereine, proche de la béatitude. Pierre Savalli et Marc-Sauveur Costa, eux, ont créé le duo musical Unsünd, un nom qui, s'il peut s'entendre dans le sens de «privé de son» renvoie plutôt à ce qui est précaire, bancal, hasardeux. Leurs créations électroniques s'appuient sur le son issu de la matière brute [métal, pierre...]. La rencontre entre leur univers musical et le texte de Stefanu Cesari a donné lieu à un projet de lecture-concert évolutif au cours duquel la création sonore enveloppe la parole poétique portée par les voix de Stefanu Cesari et Charly Martinetti.

Le 2 novembre, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli-di-Fiumorbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com

06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri

APPELS À PROJETS

L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retrouvez les appels à projets « Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur :

www.aue.corsica

UN' ENERZIA PÈ L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain.

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité énergétique des bâtiments

U SOLE
Solaire thermique collectif

U LEGNU
Bois énergie

U LUME
Éclairage public performant, Éclairer juste

L'ACQUA
Études petite hydroélectricité

